

## Eléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de la fiscalité sur l'agriculture en Algérie

Bedrani S., Boukhari N., Djenane A.-M.

*in*

Akesbi N. (ed.), Maraveyas N. (ed.).

Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 11

1997

pages 121-150

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971489>

To cite this article / Pour citer cet article

Bedrani S., Boukhari N., Djenane A.-M. **Eléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de la fiscalité sur l'agriculture en Algérie.** In : Akesbi N. (ed.), Maraveyas N. (ed.). *Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 121-150 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 11)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Eléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie

**Slimane Bédrani (\*), Nabil Boukhari (\*\*), Abdelmadjid Djennane (\*\*\*)**

(\*) INA Hassen Badi, Alger (Algérie), (\*\*) ONAPSA, Alger (Algérie)

(\*\*\*) Université Ferhat Abbas, Sétif (Algérie)

**Résumé.** Afin d'améliorer les performances de l'agriculture algérienne, soumise à de lourdes contraintes (conditions naturelles difficiles, morcellement des exploitations, irrigation insuffisante, ...), la politique agricole a toujours eu pour objectif l'accroissement de la production et le développement des cultures dites stratégiques par la mise en place de politiques d'investissements publics, de crédit, des commerces intérieur et extérieur et d'organisation de la profession agricole. En 1986, la chute du prix du pétrole a entraîné la baisse des ressources de l'Etat qui a alors mis en oeuvre de nouvelles politiques de prix des produits agricoles et de subvention à la production agricole. Avant 1986, les intrants et les équipements de l'agriculture étaient subventionnés ; à partir de 1988, seuls les produits agricoles bénéficiaient de subventions ; en 1995, pratiquement toutes les subventions ont été supprimées. L'application de ces diverses politiques a bien sûr eu un impact sur les productions et sur l'utilisation des intrants, tributaires par ailleurs du retrait de la tutelle administrative de l'Etat sur les exploitations du secteur agricole étatique, des irrégularités climatiques, de la faiblesse de la vulgarisation, de la forte dévaluation du dinar, ... Quant aux recettes fiscales agricoles, elles ont été et restent pratiquement inexistantes.

**Mots clés.** Politique agricole - Politique des investissements - Politique du crédit - Politique des prix - Politique de soutien - Politique fiscale - Subvention - Secteur agricole - Formation et développement - Recherche et développement - Vulgarisation - Commerce extérieur - Prix agricoles- Produit agricole - Consommation intermédiaire - Algérie

**Title.** *Towards the analysis of price, subsidies and tax policies in agriculture in Algeria*

**Abstract.** *In order to improve the performances of Algerian agriculture, which is subjected to serious constraints (difficult natural conditions, fragmented holdings, insufficient irrigation, etc.), agricultural policy has always been aimed at increasing the production and development of so-called strategic crops by setting up policies for public investment, credit, domestic and foreign sales and organisation of the farming profession. The fall in oil prices in 1986 resulted in a decrease in state resources and new farm produce and farm production subsidy policies were therefore implemented. Agricultural inputs and equipment were subsidised before 1986. From 1988 onwards, only agricultural produce were subsidised. Practically all subsidies were abolished in 1995. The application of these different policies naturally had an impact on production and the use of inputs, which also depended on the withdrawal of state supervision of state farms, irregular weather conditions, weak extension services, the strong devaluation of the dinar, etc. Tax receipts from agriculture have been and still are practically non-existent.*

**Keywords.** *Agricultural policy - Investment policy - Credit policy - Price policy - Support policy - Tax policy - Subsidy - Agricultural sector - Training and development - Research and development - Extension - Foreign trade - Agricultural prices - Agricultural produce - Inputs - Algeria*

Les politiques des prix, des subventions et de la fiscalité sont décisives dans la réussite de politiques agricoles visant l'objectif d'accroissement des productions et de la productivité. Par les transferts qu'elles opèrent, ou les ponctions qu'elles évitent, elles permettent aux producteurs agricoles d'investir plus, donc d'accroître la productivité et, parfois, les emplois. Qu'en est-il de ces politiques en Algérie ? C'est la question à laquelle tente de répondre ce papier.

## I – Principales caractéristiques du secteur agricole en Algérie

L'Algérie est un pays essentiellement désertique dont l'agriculture n'occupe qu'une très faible part de la superficie : selon les chiffres officiels, la superficie agricole utile (8,1 millions d'ha) ne représente en effet

que 3,4 % de la superficie totale du pays (16,3 % si on ajoute à la SAU les terres de parcours)<sup>1</sup>. Cette faiblesse relative des superficies agricoles n'empêche pas l'Algérie d'être un pays encore fortement rural : 50,4 % de la population vit dans les zones rurales, en 1987.

Les conditions naturelles, très défavorables, s'ajoutent à des structures agraires trop morcelées et à une faible mobilisation des ressources en eau pour donner une agriculture bien loin de satisfaire les besoins croissants d'une population elle-même en croissance rapide.

La pluviométrie est généralement faible et, surtout, irrégulière. Seulement 5 % de la superficie totale du pays reçoivent plus de 400 mm de pluie. On ne compte qu'une bonne année en moyenne sur cinq. En outre, les cultures sont soumises fréquemment (sauf la mince bordure côtière) soit au gel, soit à l'effet dessiccant des vents du désert (sirocco).

Les terres agricoles se trouvent insuffisamment en plaine : les terres en forte pente (plus de 12,5 %), donc exposées à une érosion hydrique intense, constituent 53 % des terres se situant au-dessus de l'isohyète 400 mm. Elles sont, par ailleurs, souvent soit trop lourdes (donc difficiles à travailler), soit trop légères (donc fortement soumises à l'érosion éolienne et hydrique).

La pluviométrie faible et irrégulière n'est pas compensée par une mobilisation suffisante des ressources en eau. En 1992, les cultures irriguées ne couvrent que 449 000 ha soit 5,5 % de la SAU totale. De 1967 à 1987, les terres irriguées n'ont augmenté que de 87 000 ha soit 4 400 ha par an (Bédrani, 1992).

Du fait, principalement, du régime pluviométrique et de la faiblesse des irrigations, les engrais restent d'un emploi insuffisant : 27 kg/ha de superficie agricole utile en 1992. Malgré cette faible intensification apparente, l'agriculture est fortement mécanisée : 84 ha de superficie agricole utile par tracteur en 1991.

La petite exploitation domine malgré la prévalence encore forte du régime de l'indivision. Le Recensement Général de l'Agriculture de 1973 donnait 68,8 % d'exploitations de moins de 5 ha (y compris les ménages nomades)<sup>2</sup> occupant 13,6 % de la SAU. Depuis 1973, il est probable que le nombre d'exploitations moyennes ait augmenté du fait d'un exode agricole et rural important durant les années d'industrialisation (1970-1980) et du fait de l'éclatement du secteur agricole d'Etat à partir de 1987, en environ 37 000 exploitations agricoles collectives et individuelles<sup>3</sup>.

En 1987, le Recensement Général de la Population dénombrait 860 000 actifs agricoles formant 20,2 % de la population active du pays. Avec environ 9 ha par actif agricole, tenant compte de la modicité des superficies irriguées et des aléas climatiques, on peut considérer que l'agriculture ne procure qu'un faible revenu, en moyenne, à ceux qui en vivent. Effectivement, la même année, elle ne participe que pour 10,2 % au produit intérieur brut du pays<sup>4</sup> (Tableau 1 en annexe). En 1992, les services statistiques gouvernementaux évaluent la population occupée dans l'agriculture à 763 000 personnes, soit 17,3 % de la population occupée totale (Hammache, Bouzeman et Ramdani, 1994), et la participation de l'agriculture au PIB à 12,3 %.

Dominée par les céréales et la jachère, l'occupation de la SAU n'a que relativement peu changé depuis la fin de la période coloniale (hormis la viticulture), particulièrement sur le plan des superficies encore en jachère (Tableau 2 en annexe).

En moyenne, pour les trois années 1988-1990, la structure de la production révèle que la production végétale participe pour 37,4 % et la production animale pour 62,6 % à la production agricole totale. Cela explique partiellement la nature des importations du pays portant essentiellement sur des produits végétaux (ou issus de produits végétaux : huile).

Selon les années, l'Algérie importe entre 50 et 80 % de son alimentation, principalement des céréales, des produits laitiers, des matières grasses, du sucre, ... (Tableau 3 en annexe). En 1994, elle a consacré à ce type d'importations 29,2 % de ses recettes d'exportations de biens. Les exportations agricoles restent marginales par rapport aux exportations totales (moins de 1 %) et par rapport aux importations alimentaires (Tableau 4 en annexe).

## II – La politique agricole de l'Algérie

La politique agricole de l'Algérie doit être considérée pour deux périodes : avant et après 1987. En effet, une rupture radicale survient en 1987, rupture qui concerne davantage les moyens que les objectifs.

### 1. Les objectifs de la politique agricole

On peut considérer que les objectifs de la politique agricole, depuis le début des années quatre-vingt jusqu'à aujourd'hui, restent les mêmes.

Explicitement, il s'agit d'abord et avant tout d'accroître la production. Les importations alimentaires ayant commencé à augmenter de façon très forte dès les années soixante-dix, il devenait impérieux d'atténuer la croissance par l'augmentation de la production locale afin de soulager la balance des paiements.

L'autre objectif est de favoriser les productions dites stratégiques : principalement les céréales (surtout le blé dur et le blé tendre pour la consommation humaine) et le lait. D'autres productions, estimées moins stratégiques (?), sont encouragées, mais de façon moins déterminée (oléagineux, viandes blanches jusqu'à la fin des années quatre-vingt, semences maraîchères).

Les autres objectifs de la politique agricole s'apparentent davantage à des moyens devant faciliter l'atteinte des objectifs précédents qu'à des objectifs en soi.

Ainsi, l'objectif de réforme des structures agraires vise avant tout la mise en place de structures incitant les agriculteurs du secteur agricole d'Etat à produire plus et à meilleur coût. Cet objectif a consisté dans une première étape (commençant en 1982) à diminuer la taille moyenne des exploitations agricoles «autogérées» afin de les rendre, pensait-on, plus gérables et donc plus productives. Dans une deuxième étape (1987), il s'agissait non seulement de diminuer encore plus la taille mais encore de constituer des collectifs d'agriculteurs sociologiquement plus homogènes (regroupement par affinité) (Bédrani, 1987). Dans une troisième étape, on décide d'une part de favoriser la constitution d'exploitations individuelles par les membres des Exploitations Agricoles Collectives (EAC) constituées à l'étape précédente et, d'autre part, de rendre leurs terres aux quelques anciens propriétaires fonciers expropriés dans le cadre de la «Révolution Agraire» de 1972.

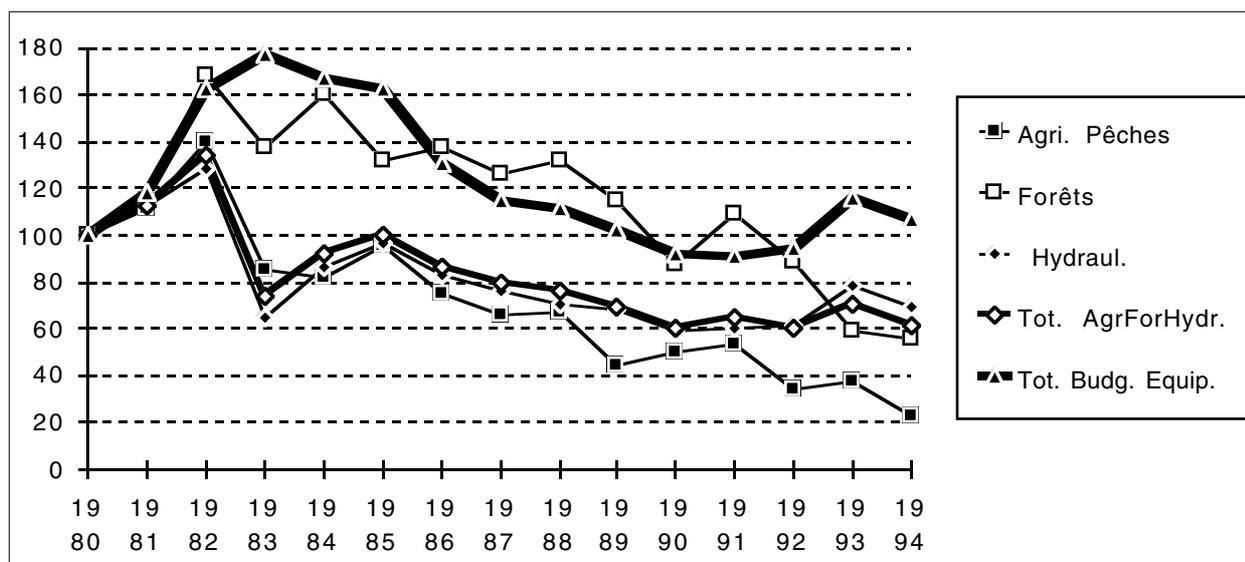
Enfin, un des objectifs principaux, mais implicite, de la politique agricole depuis 1980 semble avoir été de maintenir les agriculteurs dans une attitude, sinon favorable, tout au moins neutre vis-à-vis des groupes dirigeants du pays.

### 2. Les instruments de la politique agricole et leur critique

#### A. La politique d'investissements publics

La politique actuelle en matière d'investissements publics est modeste du fait de la modicité des ressources à la disposition de l'Etat et de la multiplicité des besoins collectifs à satisfaire. Le poids énorme du service de la dette et les difficiles arbitrages à faire entre investissement et consommation limitent forcément l'effort que l'Etat peut consentir pour le développement de l'agriculture<sup>5</sup>. Exprimés en termes réels, les investissements publics chutent régulièrement depuis la première moitié des années quatre-vingt (Figure 1).

Figure 1. Evolution de l'indice (100 en 1980) des dépenses (en DA constant 1989) d'équipement public



La part relative des investissements publics, destinés à l'agriculture et l'hydraulique, a augmenté de façon très substantielle depuis le début des années quatre-vingt, puis a diminué légèrement en 1989 pour rester stagnante en 1990 et 1991 (Tableau 5 en annexe). Elle n'en reste pas moins faible par rapport aux besoins considérables d'une agriculture qui se voudrait à la fois soucieuse de la conservation durable des ressources naturelles et suffisamment performante pour diminuer de façon significative le taux de croissance de la dépendance agro-alimentaire du pays.

C'est une des raisons qui ont amené récemment le gouvernement à élaborer et à adopter un ambitieux programme d'investissements agricoles devant être réalisé au cours de la période 1996-2000. Ce «programme de développement à moyen terme», adopté en juin 1996 au cours d'une conférence nationale regroupant des centaines de représentants des agriculteurs et en présence du chef de l'Etat, prévoit 168,5 milliards de DA<sup>6</sup> d'investissements sur 5 ans dont environ les deux-tiers financés sur budget et le tiers restant par les agriculteurs privés et leurs coopératives (Ministère de l'Agriculture, 1996). Ce programme est plus une déclaration d'intention qu'une décision ferme engageant les pouvoirs publics. Il a été confectionné, en effet, sans tenir compte des contraintes budgétaires globales et sans tenir compte de la capacité future du pays à mobiliser des emprunts extérieurs tant il est vrai que la réalisation de ces investissements, particulièrement ceux nécessaires aux grandes infrastructures agricoles et hydrauliques, demandera, sans doute pour une part importante, de trouver des financements extérieurs.

## B. La politique de crédit

La politique de crédit a toujours souffert de l'incapacité des banques à drainer suffisamment l'épargne privée pour la mettre à la disposition des agriculteurs, ces banques se contentant jusqu'à une période récente de distribuer les fonds que le Trésor voulait bien mettre à leur disposition et de faire systématiquement appel au refinancement par la Banque Centrale. Cela est dû au fait que la rémunération de l'épargne est largement insuffisante compte tenu des taux d'inflation. Très faibles jusqu'au milieu des années 1980, les taux appliqués aux emprunts des agriculteurs ont très fortement augmenté à partir de 1989 pour atteindre 22 % en 1991. Mais, fin 1992, les taux d'intérêt pour les agriculteurs passent à 8 % pour le court terme, 6 % pour le moyen terme et 5 % pour le long terme<sup>7</sup>.

Par ailleurs, la politique de crédit a été appliquée de façon uniforme à l'ensemble des agriculteurs, ne faisant pas la différence entre ceux pouvant supporter les taux du marché (investissant souvent dans le commerce et dans les immeubles urbains) et ceux dont la situation est difficile.

De façon générale, l'accès des agriculteurs au crédit a été relativement limité. Le nombre de dossiers de crédit ouverts à la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural (BADR) n'a cessé de diminuer depuis la réorganisation du secteur agricole d'Etat en 1987-1988. Ceci est dû à l'augmentation des taux

d'intérêt à partir de 1986, à une gestion plus rigoureuse de la banque, surtout vis-à-vis des agriculteurs installés sur les terres agricoles publiques, et à un manque d'intérêt de la banque pour les agriculteurs, beaucoup plus compliqués à gérer que les commerçants, les artisans et les industriels des villes.

La création du crédit agricole mutuel, en 1995, ne semble pas encore attirer les dépôts de beaucoup d'agriculteurs dans les premières caisses locales mises en place.

### C. La politique du commerce intérieur

Une politique de commercialisation conséquente des produits agricoles et d'élevage vise l'instauration et la pérennisation d'une organisation des marchés qui soit la plus concurrentielle et la plus transparente possible. Seule, cette organisation autorise une formation correcte des prix permettant à chaque agent économique de recevoir une «juste» rémunération de ses efforts et aux consommateurs de ne pas subir les effets négatifs de la constitution de monopoles.

Or, la politique de commercialisation est, depuis fort longtemps, l'une des politiques les moins actives. Sauf pour les fruits-légumes dont les marchés de gros sont régis par des textes réglementaires, les gouvernements successifs n'ont eu que des velléités d'organisation des marchés agricoles. Ces derniers ont été, et restent, caractérisés par une grande opacité et donc par une faible concurrence, ceci faisant perdre au fisc des recettes sans doute importantes et pénalisant la majorité des producteurs et des consommateurs.

### D. La politique du commerce extérieur

Depuis la fin des années quatre-vingt, la politique en matière de commerce extérieur essaie de favoriser les exportations hors hydrocarbures, notamment les exportations de produits agricoles.

Quelques incitations ont été mises en place pour encourager les exportations. D'abord, le régime de licences à l'exportation a été supprimé, ce qui évite désormais aux exportateurs les tracasseries administratives inhérentes à ce type de procédures. Ensuite une réglementation récente permet aux exportateurs de certains produits (dattes, fruits et légumes, poissons, mollusques et crustacés) de garder par-devers eux 50 % du montant de leurs ventes en devises<sup>8</sup> (auparavant, les exportateurs ne bénéficiaient pas des devises étrangères qui leur étaient obligatoirement versées en dinars, contrepartie de leurs exportations et rentrant dans l'escarcelle commune à la Banque d'Algérie). En outre, les exportateurs de produits agricoles bénéficient de certaines exonérations de taxes et de certaines facilités en matière d'infrastructure de transport et de stockage.

Ces mesures, toutefois, ne semblent pas avoir eu d'effets sur le volume des exportations. Cela s'explique par plusieurs faits :

- le premier a trait à la quasi-inexistence d'exportateurs privés expérimentés. Le commerce extérieur ayant été pendant longtemps monopole d'entreprises et d'institutions publiques, ce type d'agents économiques n'a pas pu émerger. Par ailleurs, la formation spécialisée en ce domaine, à tous les niveaux, n'a pas été conséquente.
- le deuxième concerne la faiblesse technique et humaine des institutions financières et douanières pour tout ce qui est des relations commerciales et financières internationales. A cela, il faut ajouter la lourdeur des procédures imposées aux exportateurs.
- le troisième est le manque de motivation de ces institutions, phénomène trouvant son origine dans les modes de fonctionnement et de contrôle de ces institutions, modes qui ne tiennent que peu compte de l'efficacité économique.
- le quatrième vient du manque chronique de biens et de services nécessaires aux opérations de commerce extérieur. Emballages adéquats et suffisants, conditionnement adapté, moyens de transport rapides et réguliers sont autant de casse-têtes pour les exportateurs.
- le cinquième est dû à la forte dévaluation du dinar depuis 1990 (la dernière dévaluation date d'avril 1994 et se monte à 40 %) qui ne semble pas avoir été suffisante pour donner un coup de fouet décisif aux exportations de produits agricoles<sup>9</sup>.

- le sixième se trouve à la fois dans le niveau élevé des prix intérieurs, dans la possibilité aisée qu'ont certains agents économiques d'avoir accès aux devises sur le marché parallèle et dans l'impossibilité de l'accès aux devises au taux de change officiel pour les simples citoyens. Dans ces conditions, la vente à prix élevés sur le marché intérieur permet de se procurer des devises sur le marché parallèle, évitant ainsi de passer par les circuits compliqués et aléatoires de l'exportation. L'accès libre aux devises étrangères, depuis 1995, pour les importateurs disposant de la couverture adéquate en dinars va sans doute améliorer les conditions de l'exportation.

En matière d'exportation, il faut signaler qu'on essaie de réserver à l'industrie nationale les produits nécessaires à son fonctionnement. Ainsi, une réglementation récente interdit d'exporter les cuirs bovins à l'état brut, les peaux ovines et caprines, les anchois frais, les lièges naturels et les déchets de liège, le corail brut, les reproducteurs ovins et bovins, les chevaux de race pure, les dattes en billots, les plants de palmiers, le son et les sous-produits de la minoterie<sup>10</sup>.

### **E. La politique d'organisation de la profession agricole**

La libéralisation de la vie politique, depuis 1989, et la réforme du secteur agricole d'Etat, fin 1987, ont amené l'Etat à susciter la création d'organisations se voulant être représentatives des différents groupes d'agriculteurs pour concevoir et exécuter les politiques agricoles : en ce sens, ont été favorisées la création de Chambres d'Agriculture et la réorganisation des coopératives d'amont et d'aval pour les mettre sous l'autorité exclusive de leurs membres adhérents. On compte déjà de très nombreuses associations professionnelles créées depuis 1990. Bien que certaines d'entr'elles l'aient été de façon artificielle<sup>11</sup>, beaucoup montrent aussi déjà une réelle volonté de défendre leurs intérêts agricoles spécifiques et agissent activement en ce sens auprès des autorités locales et nationales.

Cette liberté d'association devrait donc permettre, tout au moins aux agriculteurs les plus dynamiques et beaucoup plus que dans le passé, de mieux agir sur l'orientation de la politique économique globale, en particulier sur l'affectation intersectorielle des ressources publiques et sur les politiques de soutien à l'agriculture.

Par ailleurs, depuis leur création en 1994, fonctionnent encore des «conseils de filière» regroupant les représentants de l'ensemble des intervenants dans une filière, conseil chargé d'orienter et d'évaluer la politique de chacune des grandes filières agro-alimentaires (lait, céréales, pommes de terre).

### **F. La politique de formation, de recherche et de vulgarisation**

La politique de formation pour l'agriculture a privilégié la quantité aux dépens de la qualité, la formation des ingénieurs aux dépens de la formation des producteurs directs et des techniciens moyens et celle des agriculteurs du secteur d'Etat aux dépens des agriculteurs du secteur privé.

La formation dans l'agriculture a privilégié la formation des cadres de conception et a négligé la formation des cadres intermédiaires et surtout des producteurs directs, freinant ainsi les effets positifs de la formation sur la croissance de la productivité et de la production agricoles. Par ailleurs, la politique de formation a opté pour une formation quantitativement massive d'ingénieurs agronomes sans fournir aux institutions de formation les moyens suffisants nécessaires à une formation de qualité. Ces institutions ont toujours manqué d'enseignants et de techniciens de laboratoire correctement formés, de moyens pédagogiques, de matériels scientifiques, de produits pour les laboratoires, ... La qualité des ingénieurs sortants, et dans une moindre mesure des techniciens agricoles, a donc beaucoup baissé en moyenne, tant du point de vue des connaissances agronomiques proprement dites que de «l'opérationnalité» effective de ces ingénieurs et de ces techniciens.

En outre, sur le plan technique, la formation s'est, pendant longtemps, surtout adressée aux travailleurs du secteur agricole d'Etat, négligeant les agriculteurs du secteur privé qui cultivent pourtant plus des deux-tiers de la superficie agricole utile et élèvent aussi la quasi-totalité du bétail du pays. Sur le plan de l'agronomie «de conception», elle s'est surtout adressée aux enfants des classes urbaines aux dépens des enfants des ruraux, ceci s'expliquant par la localisation des institutions de formation essentiellement en milieu urbain et par le besoin pressant des jeunes de ce dernier milieu de se trouver coûte que coûte (vu l'écart permanent et croissant entre l'offre et la demande de formation) une place pédagogique.

Enfin, l'affectation des cadres formés a pendant longtemps, et jusqu'à la fin des années quatre-vingt, surtout bénéficié aux structures des institutions administratives et para-administratives aux dépens des exploitations agricoles et des institutions directement au service de celles-ci (par exemple les coopératives de services).

La recherche agronomique n'a bénéficié que de peu de crédits et a subi trop de bouleversements organisationnels et humains (*turnover* élevé des responsables et des chercheurs), ceci empêchant la capitalisation des expériences et la production de résultats probants immédiatement vulgarisables. En particulier, l'éclatement de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA), au début des années soixante-dix et la dispersion d'une grande partie de ses faibles moyens entre une multitude d'instituts de développement, censés faire de la recherche appliquée et de la vulgarisation, n'a pas, non plus, été bénéfique au développement de la recherche.

La vulgarisation agricole a été quasi inexistante du fait de la faiblesse des résultats de la recherche et de la modicité des crédits qui lui ont été consacrés. L'absence d'un corps de vulgarisateurs chevronnés, motivés et socialement acceptés par les agriculteurs, l'absence d'associations professionnelles capables d'orienter les programmes de vulgarisation en fonction des besoins réels de leurs adhérents, l'absence de priorité accordée à la vulgarisation de la part de l'administration agricole, tout ceci a fait que le progrès technique et agronomique s'est très faiblement diffusé dans le secteur agricole privé et mal diffusé dans le secteur agricole public.

Récemment, les chercheurs et les vulgarisateurs ont été dotés chacun de statuts propres. L'amélioration de la situation matérielle de ces personnels ainsi obtenue et l'octroi d'un prêt important de la Banque Mondiale pour le développement des activités de recherche et de vulgarisation constituent sans doute les bases d'une plus grande efficacité de ces dernières.

### III – La politique de prix, de subvention et de fiscalité

Les politiques de prix des produits agricoles et de subventions à la production agricole ont connu trois périodes bien distinctes. La première, jusqu'en 1988, est caractérisée par le soutien des prix des équipements et intrants de l'agriculture et par l'absence de subventions aux produits agricoles. La deuxième, depuis 1988, voit disparaître les subventions aux intrants et apparaître les subventions aux produits agricoles. La troisième, depuis 1995-1996, voit la suppression quasi générale des subventions, qu'elles soient allouées pour les équipements et les intrants ou pour les produits agricoles. Cette dernière période est caractérisée par des subventions spécifiques à certains investissements. Ainsi, a été mis en place, en 1995, un système de subventions pour les investissements des agriculteurs en matière de production laitière.

Cette nouvelle politique s'explique par la baisse des ressources de l'Etat, ressources qui ont connu, en effet, une forte chute en 1986 (baisse des prix du pétrole) et ne progressent que faiblement depuis, du fait de la crise économique qui perdure. Face à la faiblesse des ressources et à l'incompressibilité d'un certain nombre de dépenses (éducation, santé, dépenses de l'administration en salaires, ...), l'Etat tente donc depuis la fin des années quatre-vingt, et surtout depuis le début des années quatre-vingt-dix, de mieux gérer son budget en essayant de dépenser moins, et surtout mieux. Comme en matière de prix à la consommation, les décideurs optent pour subventionner les produits désirés et non plus les intrants qui, eux, peuvent être utilisés aussi pour la production de produits non prioritaires.

#### 1. Les prix à la production

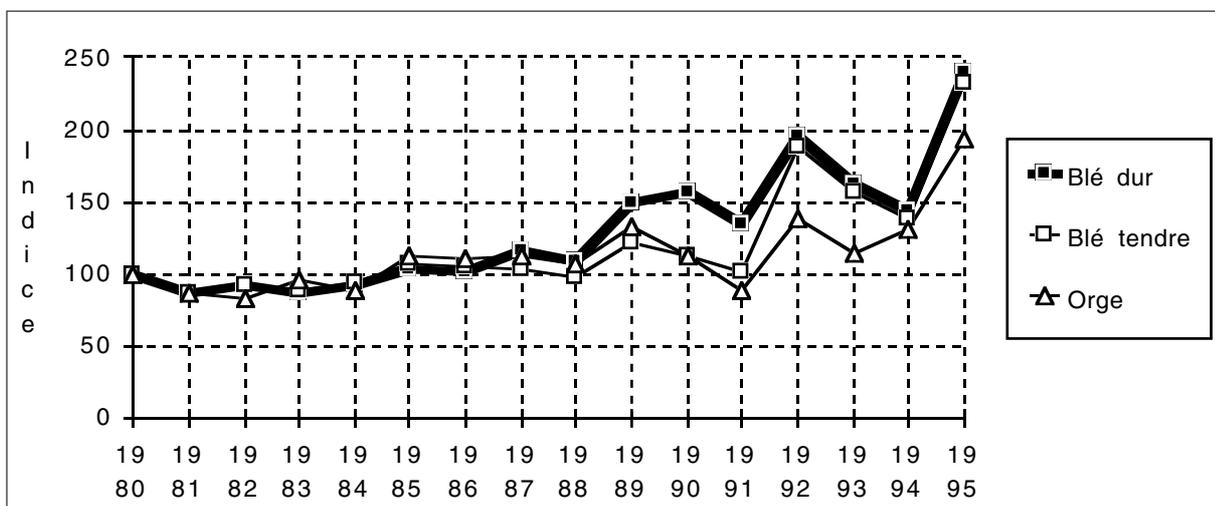
Il n'existe pas en Algérie d'observations statistiques publiées des prix payés à la production sauf pour ce qui concerne les produits à prix garantis livrés à des entreprises ou des organismes publics. Cette absence d'observation statistique<sup>12</sup> empêche de mener des analyses d'une certaine précision sur la répartition des coûts et des marges tout au long des filières.

Durant la période de planification centralisée pour l'agriculture (avant 1980)<sup>13</sup>, beaucoup de produits agricoles et alimentaires ont leur prix à la production et à la consommation fixés par voie réglementaire.

Depuis 1980, les prix à la production se sont toujours formés librement sur le marché pour la quasi-totalité des produits agricoles. Cependant, certains produits que les producteurs voulaient bien livrer à des organismes ou des entreprises d'Etat<sup>14</sup> (céréales, légumes secs, tomate industrielle, lait cru de vache, ...) ont des prix garantis (Tableau 6 en annexe). La garantie des prix à la production des produits agricoles destinés à la transformation existe depuis 1980<sup>15</sup>. Le dernier texte réglementaire, en ce domaine, date de 1991 et garantit les prix à la production pour une douzaine de produits ou familles de produits<sup>16</sup>. D'autres textes garantissaient encore récemment les prix à la production de certains produits destinés à la consommation finale (pommes de terre, oignons, aulx)<sup>17</sup>. Cependant, cette garantie est souvent formelle. En effet, les prix garantis à la production sont souvent fixés à des niveaux tellement bas par rapport à ceux du marché qu'ils sont inopérants. Ainsi, pour 1994, le prix de soutien de la pomme de terre de consommation a-t-il été fixé à 6,50 DA/kg alors que son prix à la consommation a fluctué pendant toute l'année entre 25 et parfois 60 DA et que le prix de la pomme de terre importée par un organisme d'Etat a été fixé par celui-ci à 25 DA.

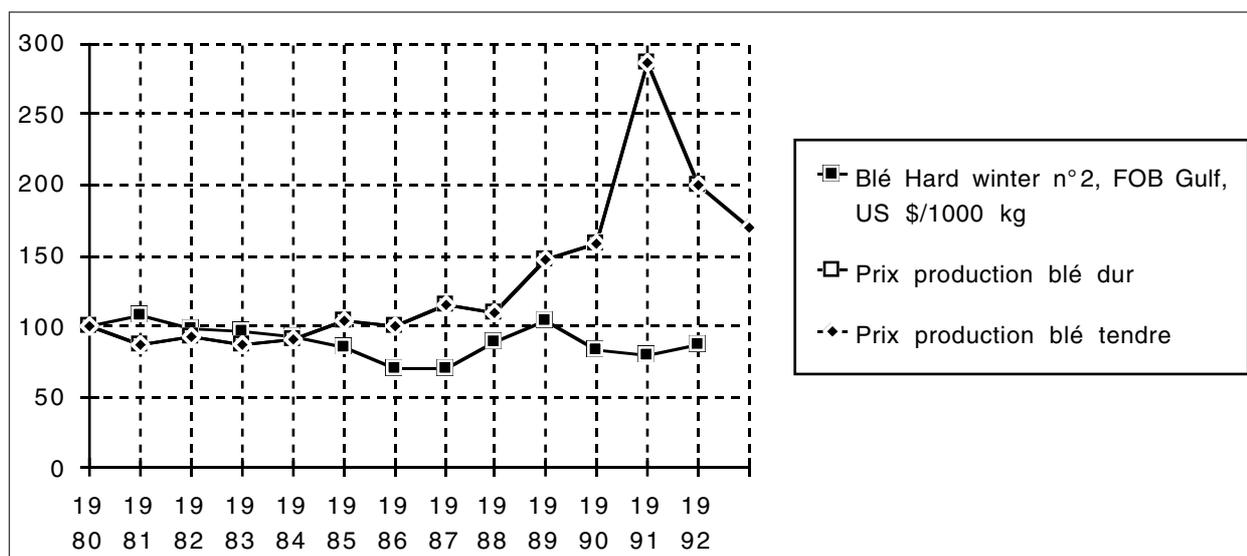
En termes de pouvoir d'achat, les produits à prix garantis ont vu leur situation stagner pendant une longue période (Figure 2 et Tableau 7 en annexe, pour l'exemple des céréales), une augmentation significative ne se produisant qu'à partir de 1989.

**Figure 2. Evolution de l'indice (100=1980) des prix constants (1989) à la production des céréales**



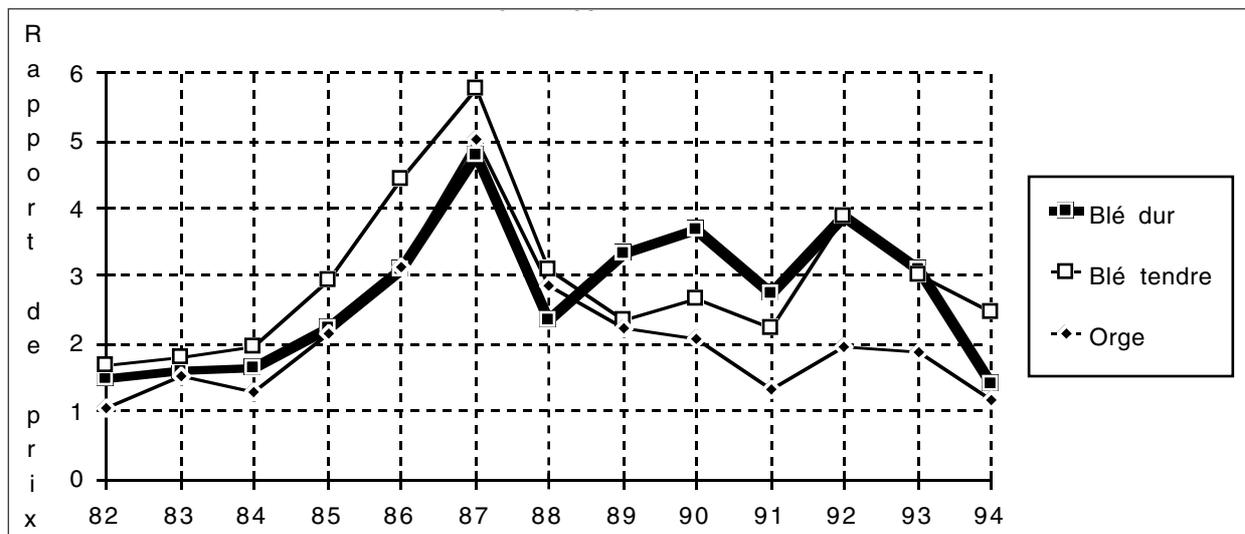
On peut remarquer aussi que, dès 1985, les prix intérieurs à la production des blés ont commencé à évoluer plus rapidement que les prix sur le marché mondial (Figure 3 où les indices sont calculés sur les prix à la production en dinars constants 1980).

**Figure 3. Evolution des indices de prix des blés (base 100 en 1980)**



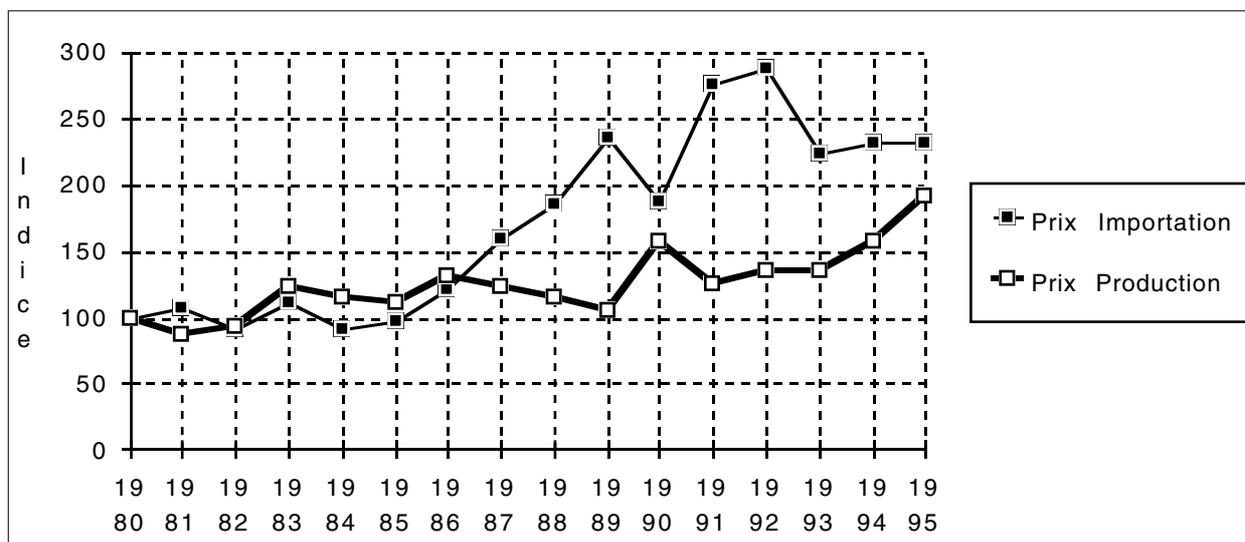
Quand on prend en compte les prix réels à l'importation, il apparaît que, depuis 1982, ils sont toujours largement inférieurs aux prix à la production (Figure 4 et Tableau 8 en annexe). Avec la forte dévaluation du dinar, la tendance est au rapprochement des prix internes et internationaux.

**Figure 4. Evolution des rapports des prix à la production aux prix à l'importation des céréales**

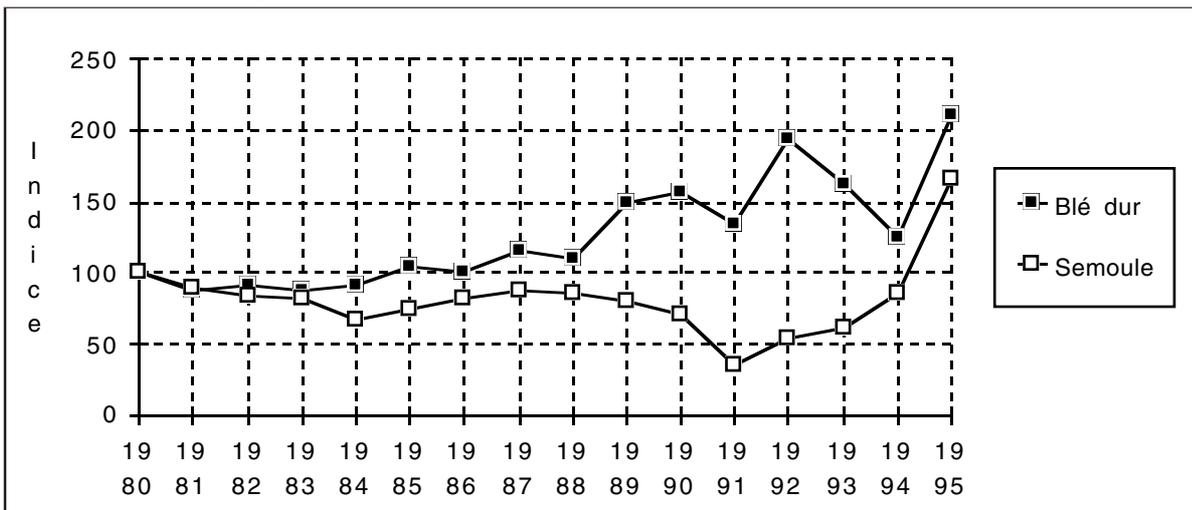
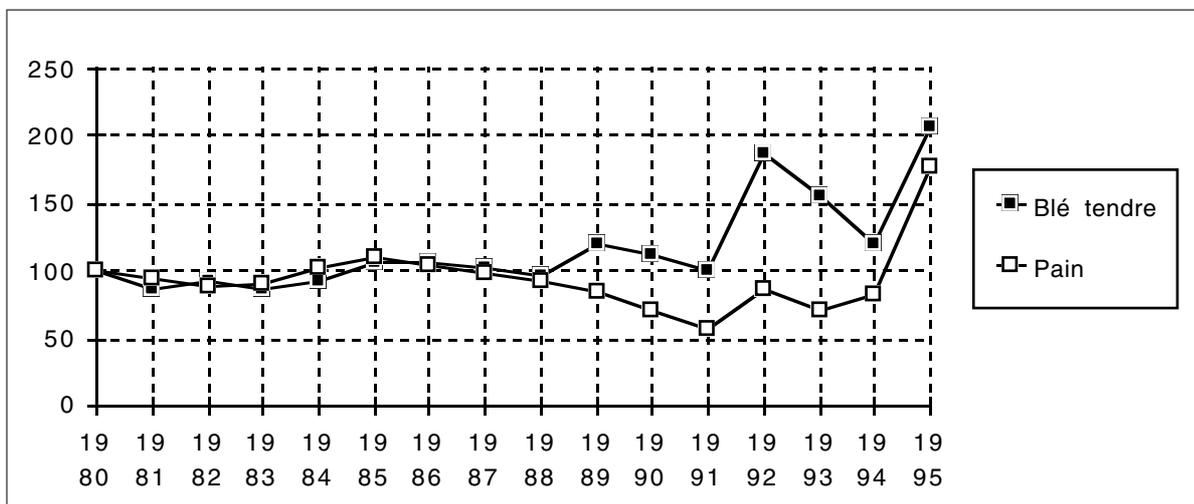
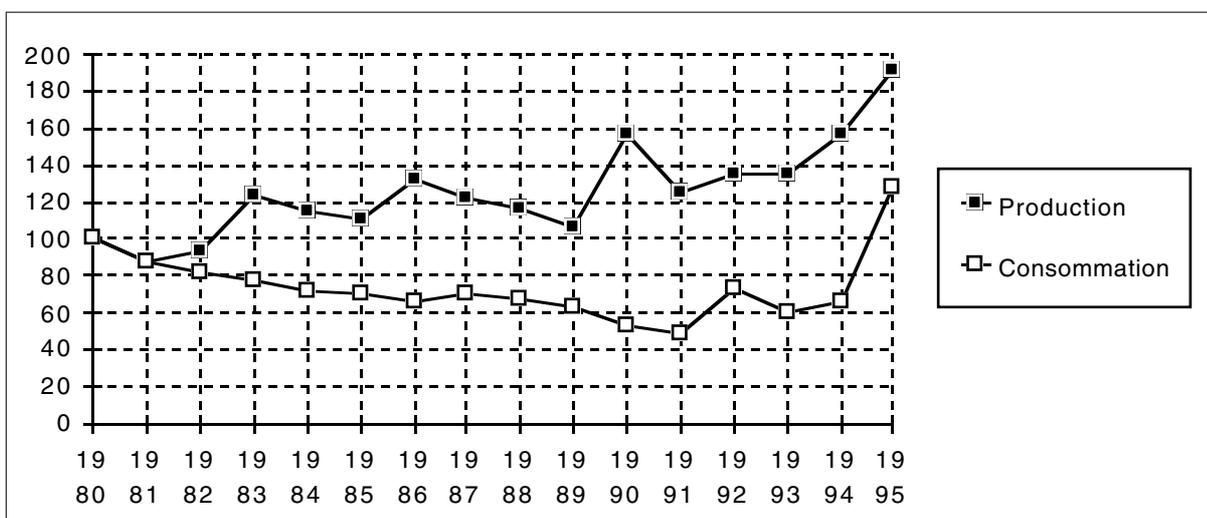


Pour ce qui est du lait, les prix réels à la production n'ont que très faiblement évolué de façon positive durant la période 1980-1989. Ce n'est qu'en 1990 qu'une hausse sensible des prix intérieurs tente de rattraper l'évolution du prix mondial mais sans y parvenir jusqu'en 1995, bien que les évolutions semblent se rejoindre au cours des dernières années (Figure 5).

**Figure 5. Evolution des indices (100 en 1980) des prix unitaires du lait à la production (DA constants 1989) et de la poudre de lait importée (prix en US\$)**

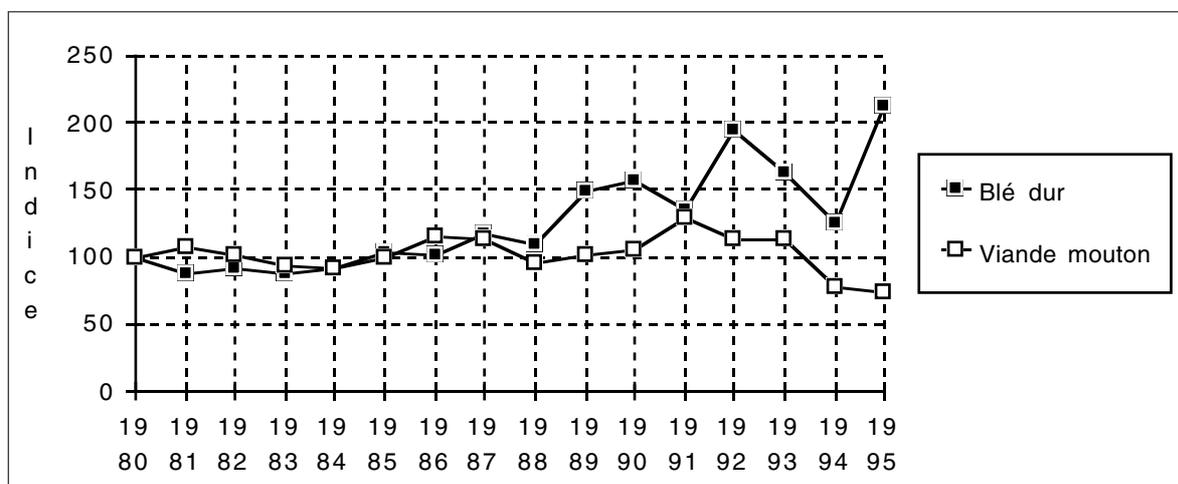


Pour ce qui est des produits de base (blé dur, blé tendre, lait), l'évolution des prix garantis à la production au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt est plus favorable que celle des prix à la consommation (Figures 6, 7 et 8). Cela traduit bien le changement de politique. On passe d'une politique de bas prix à la production pour maintenir bas les prix à la consommation à une politique de hausse des prix à la production pour essayer d'entraîner un accroissement des rendements et des productions et ainsi diminuer la facture alimentaire, la subvention à la consommation n'étant plus supportée par les producteurs mais par la rente pétrolière.

**Figure 6. Evolution des indices (100 en 1980) des prix (en DA constants 1989) de la semoule à la consommation et du blé dur à la production**

**Figure 7. Evolution des indices (100 en 1980) des prix (en DA constants 1989) du pain à la consommation et du blé tendre à la production**

**Figure 8. Indices (100 en 1980) des prix (en DA constants 1989) du lait à la production et à la consommation**


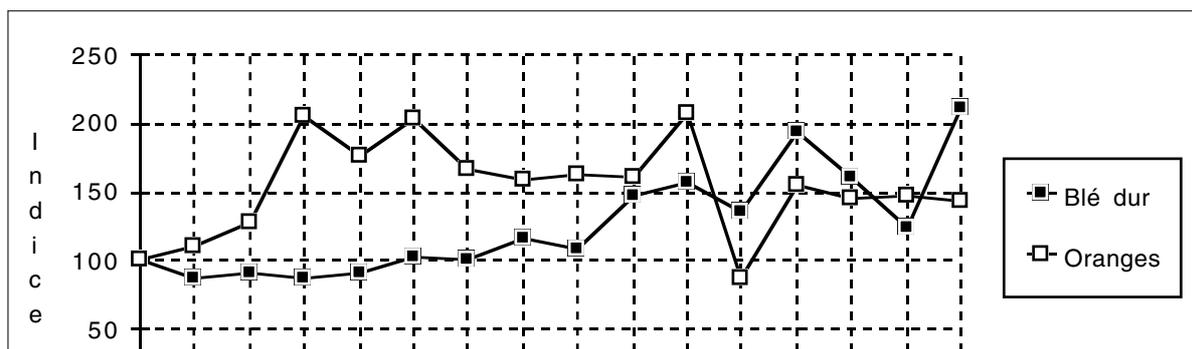
On assiste ainsi à un rattrapage des prix libres par les prix garantis. En effet, en supposant que leurs prix à la production varient de la même façon que leurs prix à la consommation, les produits à prix non garantis dénotent une évolution plus défavorable de leurs prix (par rapport aux produits à prix garantis). Le Figure 9, ci-dessous, le montre pour le blé dur (prix garanti) et la viande ovine (prix non garanti).

**Figure 9. Evolution des indices (100 en 1989) des prix (constants 1989) du blé dur à la production et de la viande de mouton à la consommation**



Le même phénomène se constate quand on compare d'autres produits à prix libre au blé dur (Figure 10).

**Figure 10. Evolution des indices (100 en 1980) des prix (constants 1989) du blé dur à la production et des oranges à la consommation**



L'accroissement considérable de la facture alimentaire et la chute des prix des hydrocarbures en 1986 ont amené l'Etat à encourager la production des aliments de base et d'un certain nombre de semences fortement importées.

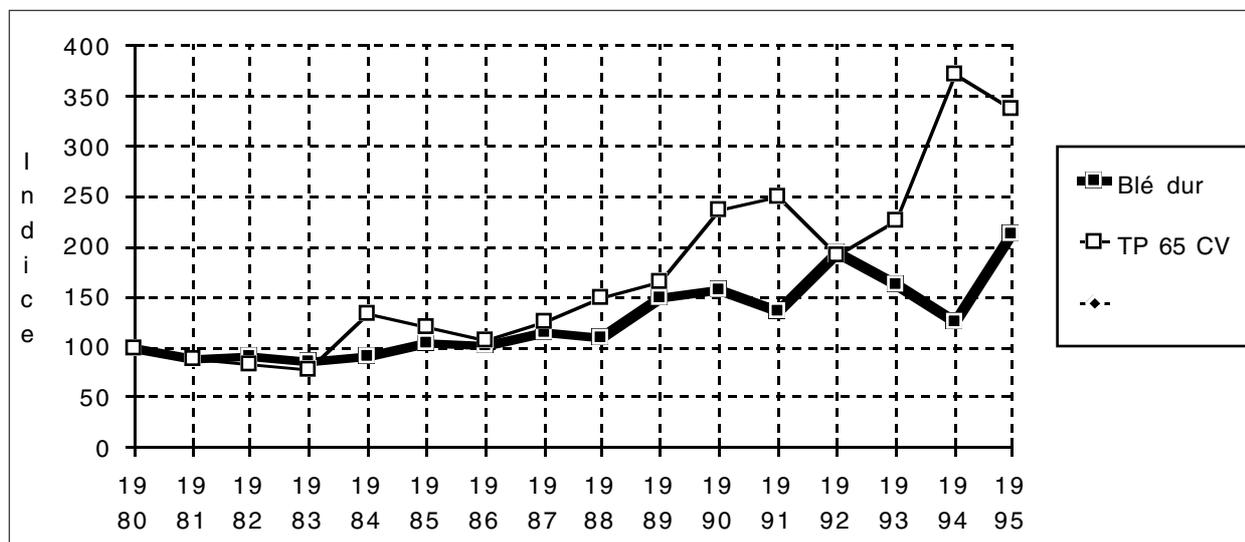
Le soutien des prix à la production ne commence qu'en 1988. Un décret est alors promulgué prévoyant des primes d'incitation à la production des céréales et réglementant les relations entre les différents opérateurs<sup>18</sup>. Ces primes et cette réglementation sont prévues pour une période relativement longue afin de permettre aux producteurs de planifier leurs productions.

Le soutien des prix à la production prend donc la forme d'une prime incitative en sus du prix à la production, prime payée au producteur par l'acheteur de ses produits et reversée à ce dernier par le Fonds de Compensation. Le montant de la prime est le plus important en termes relatifs pour le blé dur dont le prix sur le marché mondial est élevé et dont l'Algérie est grosse importatrice (Tableaux 9 et 10 en annexe).

Outre les céréales, cette prime incitative est théoriquement versée pour la tomate industrielle, le lait cru de vache, la pomme de terre et l'ail de semence, le tabac en feuille<sup>19</sup>.

Le soutien des prix à la production n'empêche pas la détérioration des termes de l'échange entre produits agricoles à prix garantis et produits industriels (ou parfois agricoles) destinés à l'agriculture. Cette détérioration a été particulièrement sensible depuis 1984 (Figures 11, 12 et 13 et Tableau 11 en annexe).

**Figure 11. Evolution des indices (100 en 1980) des prix (DA constants 1989) du blé dur à la production et du tracteur pneumatique 65 CV**



La détérioration des termes de l'échange n'est pas systématique : par exemple, le prix du lait à la production a évolué plus favorablement que le prix de l'aliment pour vache laitière durant toutes les années quatre-vingt. Ce n'est qu'à partir de 1994 (forte dévaluation de la monnaie) que l'évolution des termes de l'échange est défavorable aux producteurs de lait. De la même façon, le prix à la consommation de la viande de mouton a aussi évolué plus favorablement que celui de l'orge (Figures 12 et 13).

**Figure 12. Evolution des indices (100 en 1980) des prix (DA constants 1989) de l'aliment pour vache laitière et du lait à la production**

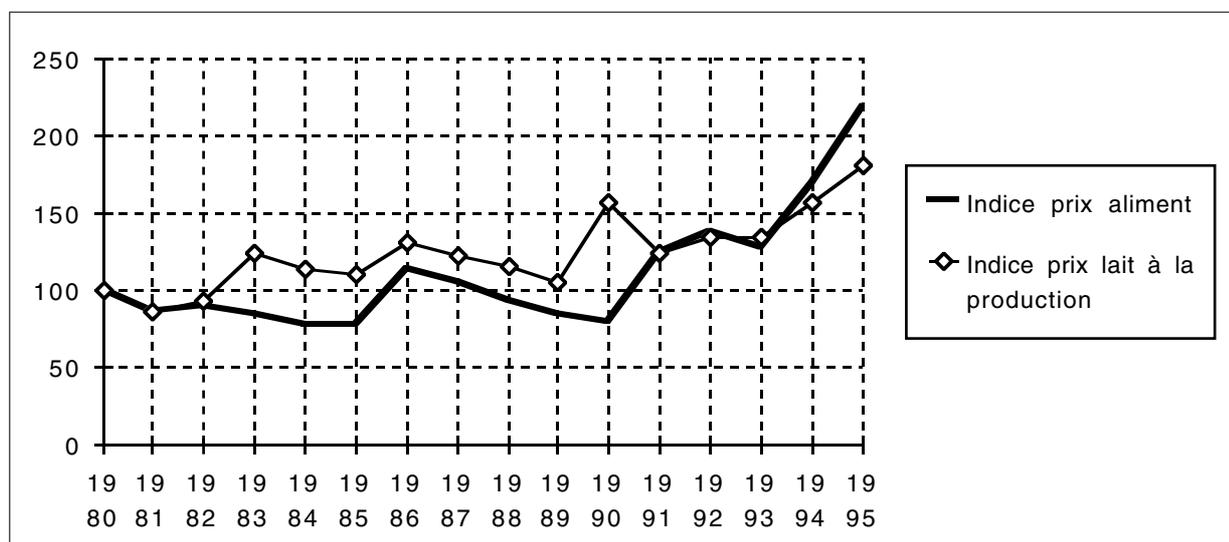
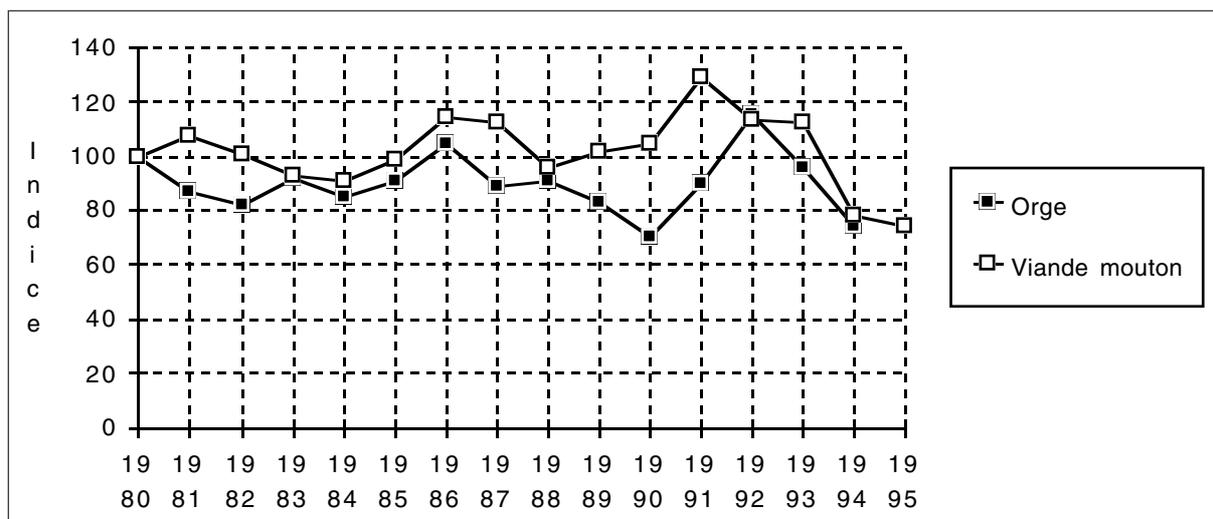


Figure 13. Evolution des indices (100 en 1980) des prix (DA constants 1989) de l'orge (achetée par les éleveurs) et de la viande de mouton à la consommation



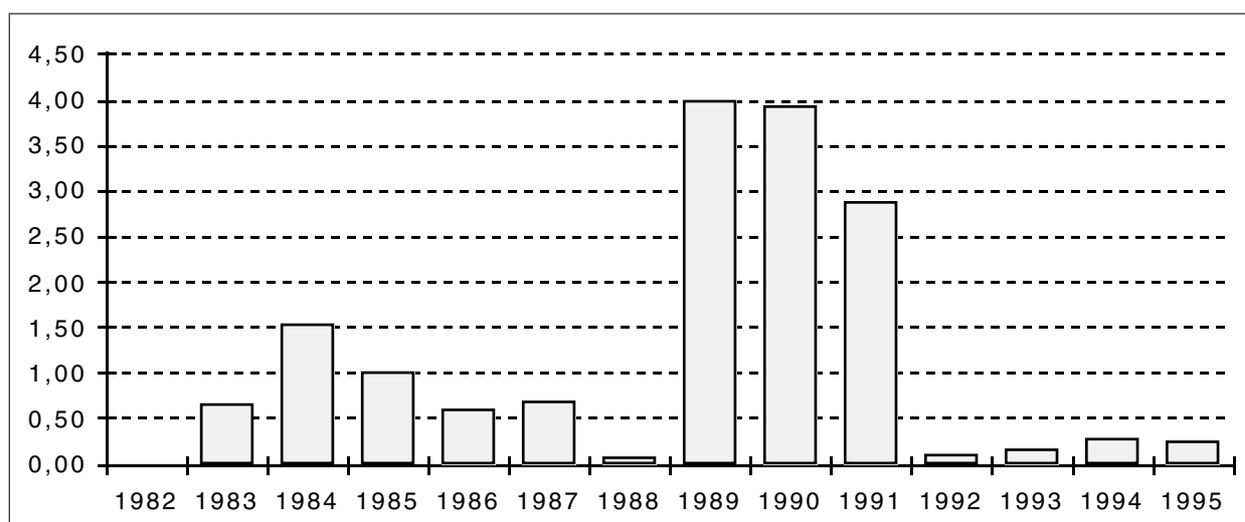
## 2. Les politiques de subvention

Les politiques de subvention « explicites » à l'agriculture et aux agriculteurs ne sont conçues qu'en 1982 et mises en oeuvre qu'à partir de 1983. Elles peuvent s'apprécier en comparant leur volume à celui des dépenses de l'Etat. Bien que les sources de données sur la question soient assez disparates et difficilement accessibles, il est possible de conclure après examen que ces politiques ont été très modestes. Plusieurs types de subventions ont été appliqués.

### 3A. Les subventions aux intrants et aux investissements

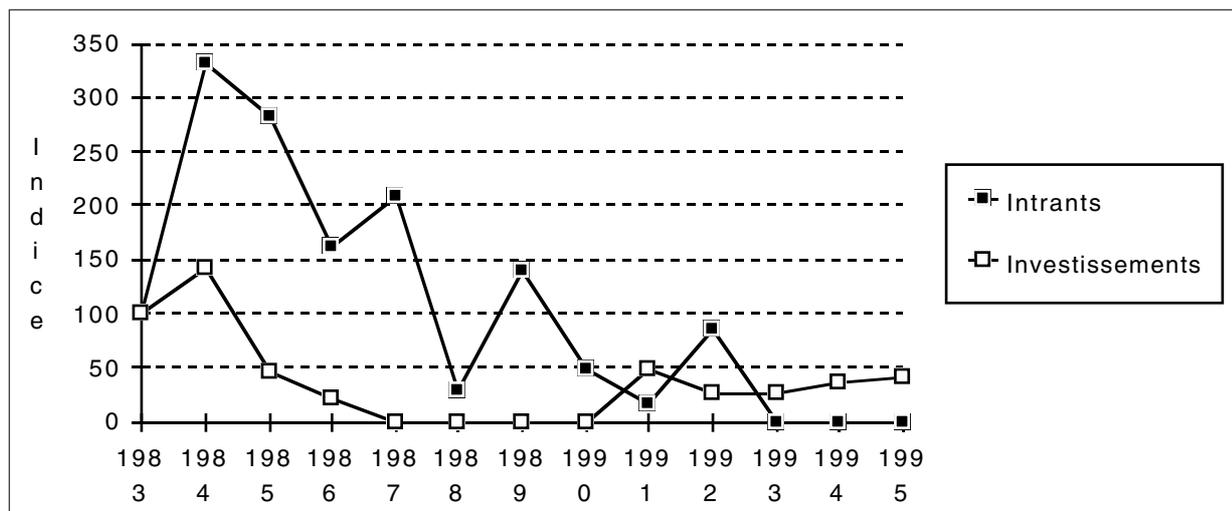
Rapportées aux dépenses de l'Etat, ces subventions n'ont jamais été très importantes (Figure 14 et Tableau 12 en annexe).

Figure 14. Les subventions aux intrants et aux investissements agricoles exprimées en % des dépenses budgétaires de l'Etat



Par ailleurs, ces subventions, exprimées en termes constants, ont connu une décroissance rapide du début à la fin des années quatre-vingt (Figure 15). Une timide reprise de l'aide aux investissements des agriculteurs est amorcée avec la mise en place du Fonds National de Développement de l'Agriculture (FNDA) qui ne commence à fonctionner qu'en 1992.

**Figure 15. Indices (100 en 1983) des subventions aux intrants et investissements agricoles en dinars constants 1989**



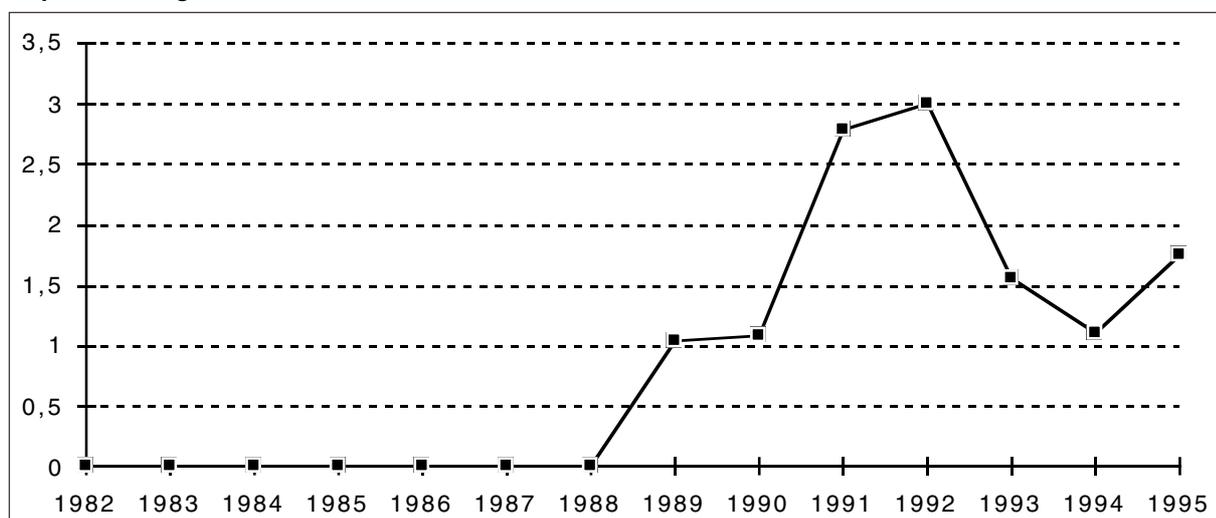
On notera un changement radical de politique à la fin des années quatre-vingt : la disparition progressive des subventions aux intrants et aux investissements est relayée par les subventions à la production agricole. Cela s'explique par la volonté de l'Etat d'inciter les producteurs agricoles à mieux utiliser le capital (en le rendant plus cher à l'acquisition), d'une part, et, d'autre part, de mieux cibler le soutien aux produits stratégiques (donc à la production hautement désirée par la collectivité nationale). Effectivement, le soutien des prix des intrants et du matériel agricole favorise indistinctement tous les produits agricoles, y compris ceux les moins désirés par la collectivité nationale (melons-pastèques, viande rouge dans une certaine mesure, fruits et légumes, ...) <sup>20</sup>.

### B. Les subventions à la production des produits agricoles

Avant 1989, les subventions à la production n'existaient pas de façon explicite, c'est-à-dire qu'aucune somme n'était inscrite au budget de l'Etat à cet effet <sup>21</sup>.

Depuis 1989, les montants des subventions à la production des produits agricoles, *effectivement versés*, s'avèrent relativement modestes quand on les compare aux dépenses totales de l'Etat (Figure 16). Cela s'explique probablement par le fait que les prix garantis se trouvent souvent en-dessous des prix du marché, incitant les producteurs à écouler leurs produits sans passer par les organismes étatiques ou para-étatiques chargés de la régulation des prix. Cela s'explique sans doute aussi par la lourdeur des procédures nécessaires à l'octroi des subventions, particulièrement pour ce qui concerne les subventions à la production de lait de vache <sup>22</sup>.

**Figure 16. Les subventions de soutien aux prix à la production des produits agricoles exprimées en % des dépenses budgétaires de l'Etat**



Les montants de subvention prévus dans les lois de finances s'avèrent, cependant, souvent insuffisants. L'administration, ne pouvant donc respecter ses engagements, trouve alors des arguments, souvent d'autorité, pour ne pas verser leur dû aux producteurs (exploitants et entreprises-offices de collecte). Ainsi, par exemple, les offices du lait n'ont-ils perçu au cours de la période quadriennale 1989-1992 que 65 % de la subvention qu'ils devaient recevoir (Chikh, 1993). Ainsi, en 1995, l'Etat ne verse-t-il que partiellement les subventions sur la production de pommes de terre de semence malgré le cahier des charges le liant aux unions de coopératives de semences de pommes de terre (Boumaza, 1996). Par ailleurs, les versements se font très souvent avec des retards considérables. Ces deux faits découragent les producteurs et diminuent donc l'effet incitatif recherché. Les seuls produits échappant à ces deux inconvénients sont les céréales et les légumes secs du fait des traditions de gestion et du poids administratif de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales.

### C. Les autres formes de subvention

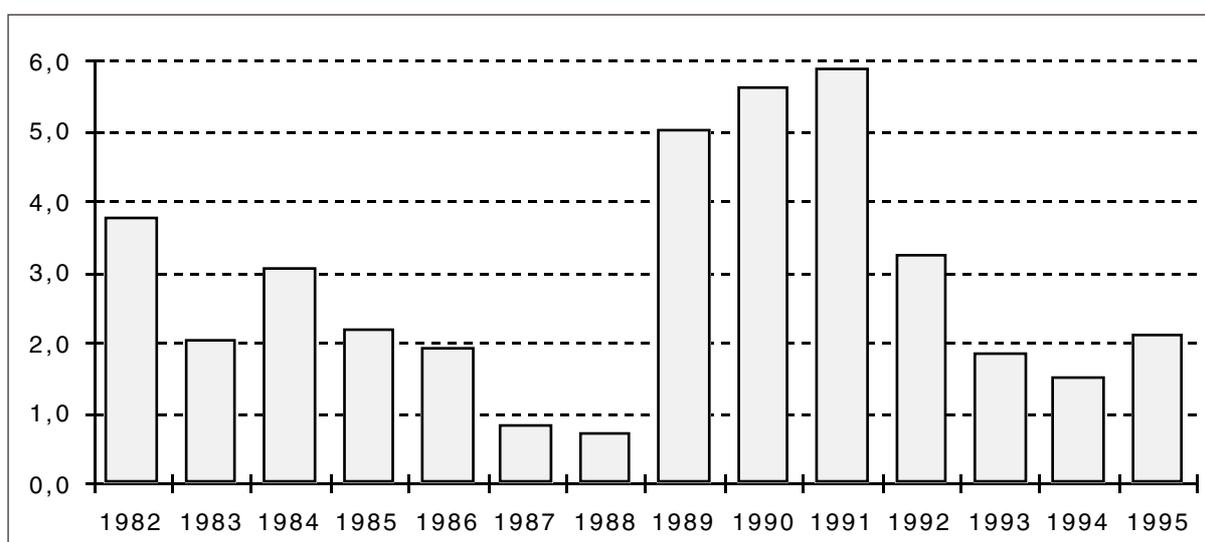
Les autres formes de subvention apparues au début des années quatre-vingt-dix sont les bonifications des taux d'intérêt et les aides versées par le Fonds des calamités agricoles.

Les montants affectés par l'Etat à la bonification des taux d'intérêt sont relativement importants mais relativement peu utilisés, particulièrement pour les crédits d'investissement. Cela semble être dû essentiellement à la mauvaise information des agriculteurs mais aussi à la réticence de beaucoup d'entr'eux à souscrire des emprunts dont les taux restent, de leur point de vue, encore élevés malgré les bonifications. L'explication peut aussi se trouver partiellement dans le fait que les agriculteurs répugnent à donner en garantie à la banque leurs biens fonciers ou d'autres biens immobiliers et dans le refus pour motif religieux (rejet de la «ribaa»).

Depuis 1990, sont versées des indemnités aux agriculteurs ayant subi des calamités naturelles, principalement la sécheresse : 2 992 millions de DA ont été ainsi transférés à certains agriculteurs entre 1990 et 1995.

Au total, les subventions effectivement versées par l'Etat (budget et Fonds de Compensation) au secteur agricole dans son ensemble ne sont relativement importantes (comparées aux dépenses totales de l'Etat) que durant les années quatre-vingt-neuf à quatre-vingt-onze, en fait à partir du moment où le soutien des prix des intrants est abandonné au profit du soutien des prix aux produits (Figure 17 et Tableau 12 en annexe). Il apparaît ainsi que la politique de subvention aux intrants et au matériel agricole coûte moins cher que celle de subvention aux prix des produits agricoles à la production.

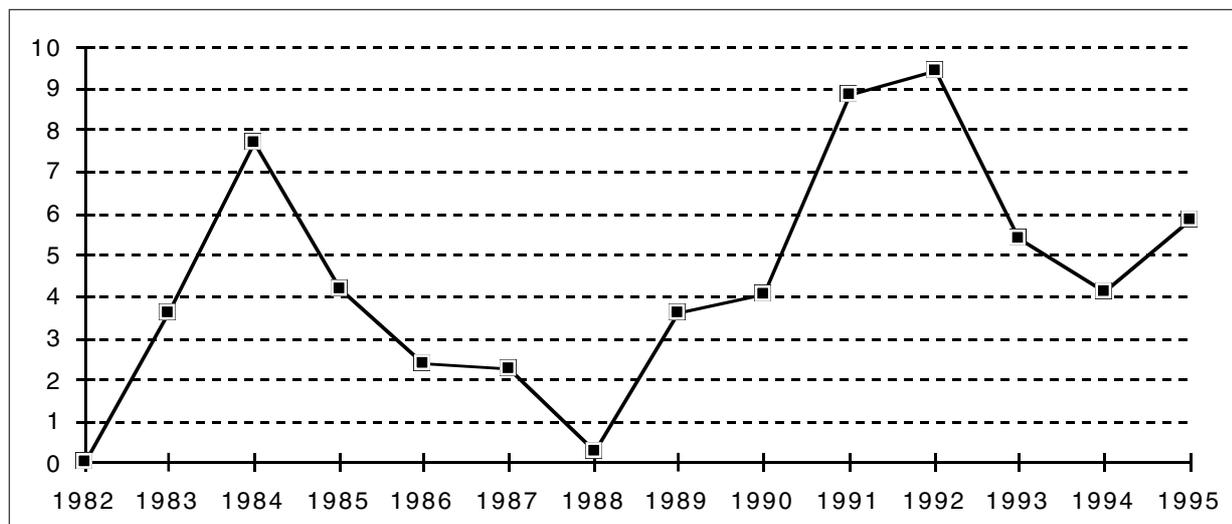
Figure 17. Part des subventions à l'agriculture (%) dans les dépenses budgétaires totales



Les subventions totales à l'agriculture peuvent être comparées à la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture (Figure 18). En effet, la valeur ajoutée exprimant la quantité de richesses produites par le secteur, il est utile de la comparer aux subventions qui sont une quantité de richesses transférées des autres secteurs vers le secteur agricole. Durant la période 1982-1985, les subventions versées ont

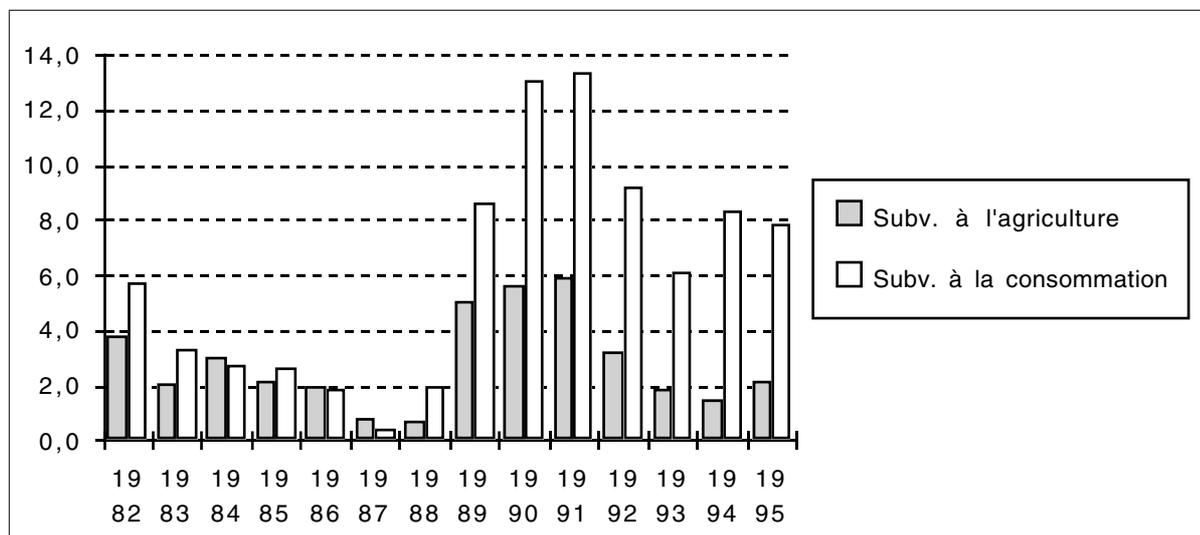
représenté au total 9,3 % de la valeur ajoutée du secteur agricole. Ce pourcentage peut sembler important. Il faut cependant le prendre avec précaution : le calcul de l'agrégat "valeur ajoutée" du secteur agricole semble souffrir très fortement de lacunes tendant à le sous-estimer de façon importante.

**Figure 18. Les subventions à l'agriculture exprimées en % de la valeur ajoutée du secteur agricole**

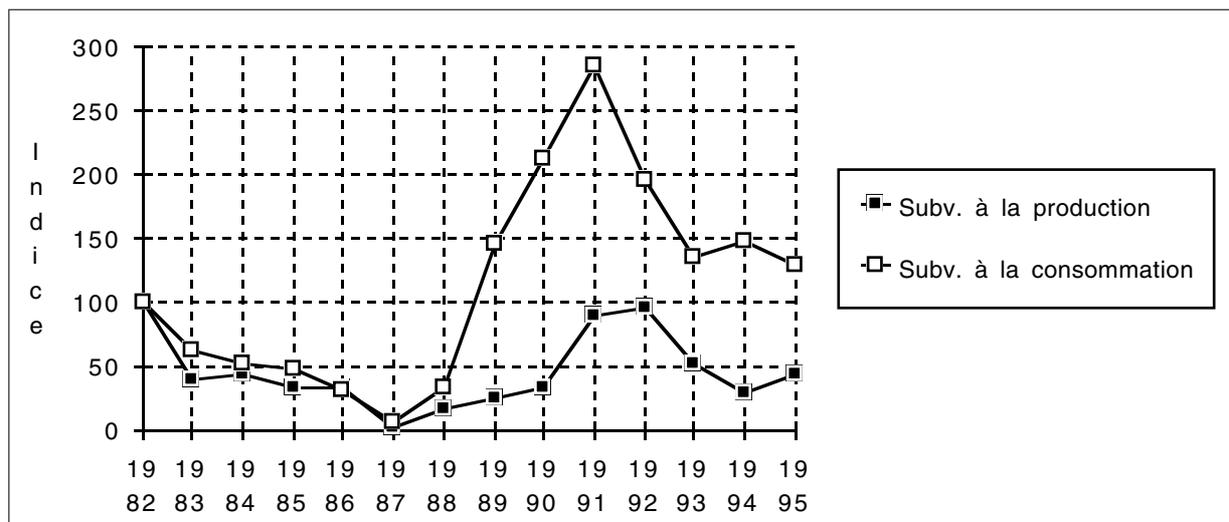


La comparaison de l'évolution des subventions aux produits agricoles à la production et des subventions à la consommation montre comment les décideurs ont systématiquement favorisé les secondes aux dépens des premières durant toute la période de fortes tensions politiques et sociales commençant en 1988. La politique d'ajustement des dernières années tend à la suppression quasi totale des subventions à la consommation<sup>23</sup> et au maintien à un certain niveau des subventions à l'agriculture (Figures 19 et 20) dans une logique classique d'accroissement de l'offre.

**Figure 19. Les subventions à la consommation et à l'agriculture exprimées en % des dépenses totales de l'Etat**



**Figure 20. Evolution des indices (100 en 1982) des subventions à la production agricole et des subventions à la consommation (en DA constants 1989)**



### 3. Fiscalité sur les revenus agricoles et aides diverses aux agriculteurs

La contribution du secteur agricole aux ressources fiscales de l'Etat et des collectivités locales est, et a toujours été, extrêmement faible pour ne pas dire dérisoire.

#### A. Les impôts sur les revenus agricoles

Les agriculteurs ont été exemptés d'impôts de 1974 à 1984<sup>24</sup>. En 1984, ils ont été soumis à la contribution unique agricole (CUA). Celle-ci est égale, pour chaque exploitant, à 4 % de la différence positive de ses produits et de ses charges<sup>25</sup>, non compris un abattement de 60 000 DA.

Cet impôt, déjà faible, n'est que très peu payé par les agriculteurs assujettis du fait des sous ou non-déclarations des agriculteurs et du fait que les services fiscaux ne disposent pas des moyens matériels et humains pour procéder aux recouvrements<sup>26</sup> (Tableaux 13 en annexe).

Par ailleurs, les agriculteurs cultivant des terres nouvellement mises en valeur sont exemptés de la contribution unique agricole pendant une durée de cinq années (loi de finances pour 1985). Cette disposition intéresse les terres steppiques et sahariennes exploitées dans le cadre de la loi dite d'accèsion à la propriété foncière agricole (APFA) de 1983.

Dans le cadre des réformes fiscales récentes, les agriculteurs sont désormais soumis à l'impôt sur le revenu global (IRG). Celui-ci est calculé sur l'ensemble des revenus perçus par les agriculteurs (revenus agricoles et non agricoles). Mais les services fiscaux ne semblent pas dépenser plus d'énergie pour recouvrer l'IRG qu'ils ne le faisaient pour la contribution unique agricole<sup>27</sup>.

La faiblesse de la contribution fiscale des agriculteurs, surtout depuis la complète libéralisation des prix, ne semble guère se justifier dans un pays où l'Etat doit faire face à des dépenses sociales et économiques en croissance rapide et où les prix agricoles à la production semblent très rémunérateurs. Il est vrai que beaucoup d'agriculteurs travaillant des petites et moyennes exploitations, compte tenu des risques climatiques énormes, ne peuvent guère être passibles d'impôts. Mais il est non moins vrai que beaucoup d'agriculteurs et d'éleveurs peuvent constituer une source non négligeable de ressources fiscales. En 1991, une étude portant sur des agro-pasteurs d'une région steppique relativement pauvre a montré que les revenus de ces derniers ne descendaient jamais en-dessous de celui d'un fonctionnaire moyen et que les plus gros revenus étaient des multiples de ceux d'un professeur d'université en fin de carrière ou d'un haut fonctionnaire de l'administration centrale (il est vrai que ces derniers courent beaucoup moins de risques, travaillent en moyenne beaucoup moins et disposent du confort du milieu urbain !) (Bédrani, Benadjila, Ghazi, 1993).

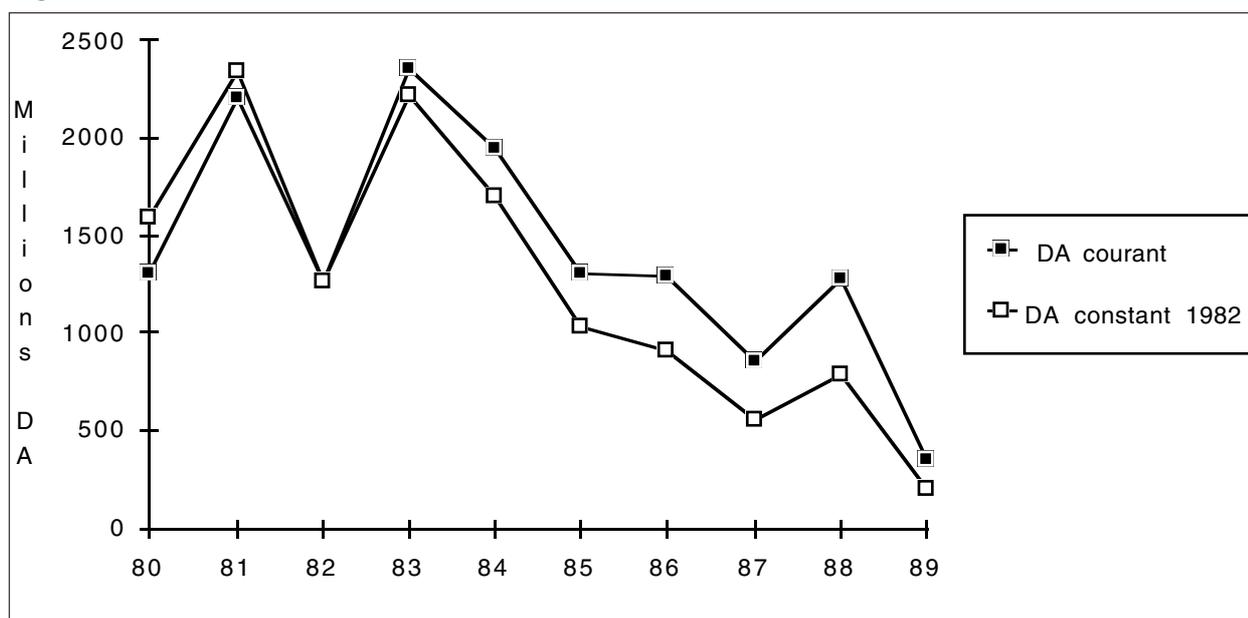
## B. Les avantages et aides aux agriculteurs

Outre le fait que les agriculteurs ne paient quasiment pas d'impôts, ni sur le revenu, ni sur la production<sup>28</sup>, ils bénéficient d'un certain nombre d'exemptions fiscales. Ainsi, ils sont exemptés :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour leur habitation (à condition qu'elle soit unique) et pour tous leurs bâtiments d'exploitation<sup>29</sup> ;
- de la taxe d'enregistrement pour les actes d'échange portant sur les terres agricoles ou à vocation agricole et pour les actes de cession entre co-indivisaires portant sur les terres agricoles ou à vocation agricole<sup>30</sup>.

En outre, une partie des agriculteurs, certes faible, a bénéficié de prêts à la construction de logements ou de bonification des taux d'intérêt sur les prêts à la construction. Le total des subventions en ce domaine a très fortement chuté au cours de la décennie 1980-1991 (Figure 21 et Tableau 14 en annexe).

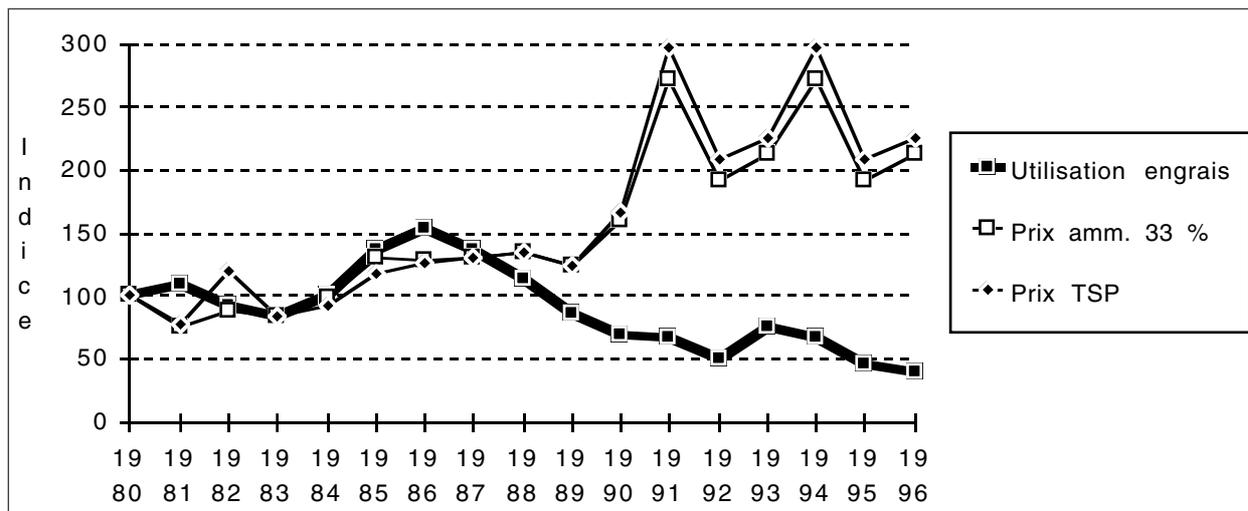
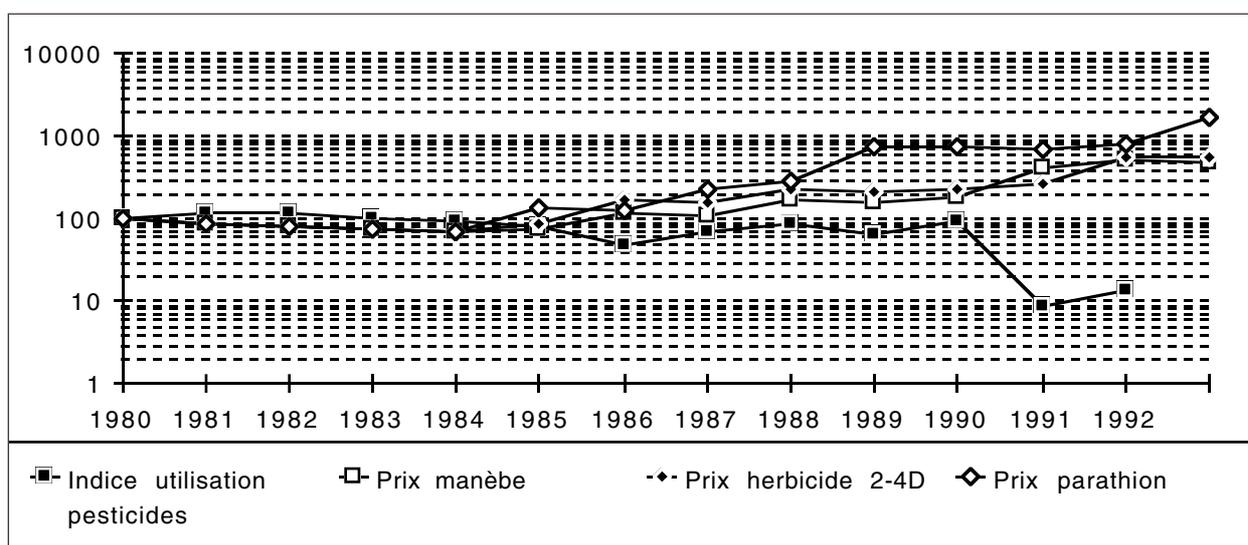
Figure 21. Subventions à l'habitat rural



## IV – L'impact des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur l'agriculture

### 1. L'impact sur les consommations intermédiaires

De façon globale, l'impact des changements de politique en matière de prix et de subvention ne semble avoir été fortement négatif que sur l'utilisation des engrais et des produits phyto-sanitaires. En effet, celle-ci a fortement diminué (Figures 22 et 23). Alors qu'en 1991, l'entreprise ASMIDAL, unique producteur et importateur d'engrais, a vendu 132 000 tonnes sur le marché intérieur, elle n'en a vendu, en 1992, qu'à peine 30 000 tonnes<sup>31</sup>. Mais cette diminution n'est pas seulement due à l'augmentation des prix : elle est aussi le résultat de la suppression de la tutelle administrative sur les exploitations du secteur agricole d'Etat, tutelle qui obligeait ces dernières à utiliser ces produits dans des doses déterminées. En outre, le risque très important, dû aux irrégularités de la pluviométrie, de ne pas valoriser l'utilisation de fertilisants chimiques devenus très onéreux, est sans doute aussi responsable de la chute des ventes. Enfin, la faiblesse de l'emploi des engrais s'explique par la faiblesse de la vulgarisation de leur utilisation : il est hors de doute qu'une grande proportion des superficies irriguées ne reçoit aucune application d'engrais alors que la quasi seule condition de la rentabilité du secteur irrigué est présente (l'eau).

**Figure 22. Evolution des indices (100 en 1980) du volume d'utilisation des engrais (en UF) et des prix (en DA constants 1982)**

**Figure 23. Indice (100 en 1980) d'utilisation des pesticides et indice de leurs prix (constants 1982)**


La suppression des subventions en faveur du machinisme agricole et les effets de la forte dévaluation du dinar ont fait baisser la demande de toutes les grandes familles de matériels ainsi que le montrent les figures ci-dessous<sup>2</sup> (Figures 24 et 25). Cependant, on notera que la baisse des ventes peut aussi s'expliquer par le faible approvisionnement du marché dû au manque de devises pour l'importation de produits finis et de kits de montage pour les entreprises locales fabriquant le matériel.

Figure 24. Evolution de l'indice (100 en 1980) des ventes de matériels agricoles

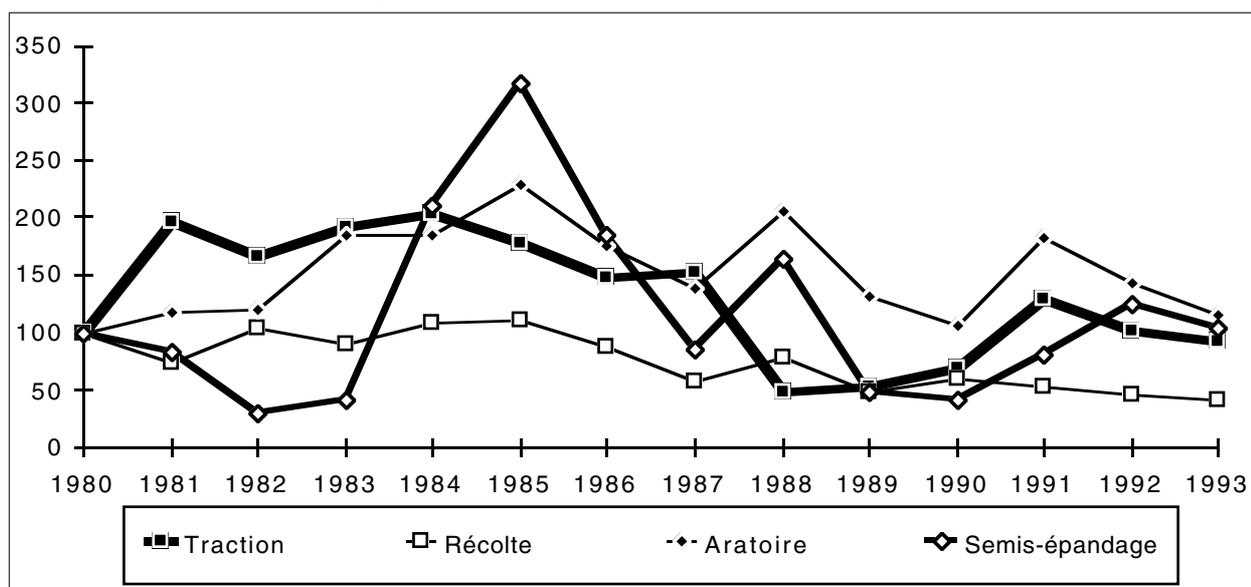
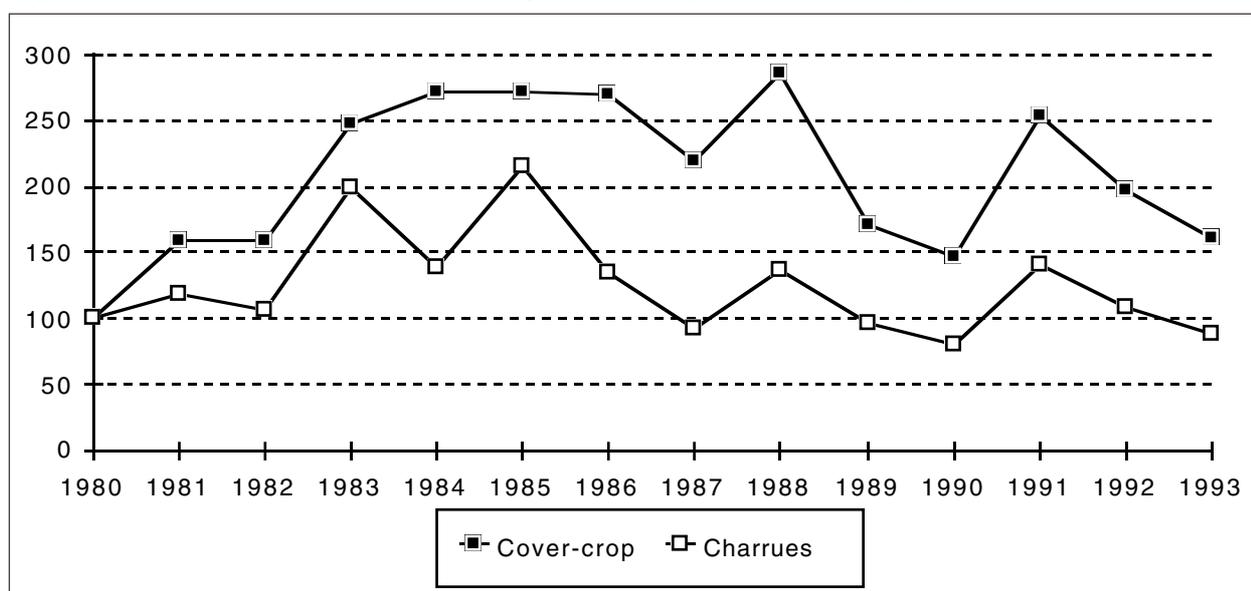


Figure 25. Evolution des ventes de cover-crop et charrues (indice 100 en 1980)



Si la hausse des prix des intrants fait baisser la demande de ceux d'entr'eux qui permettent le plus l'intensification (charrue, matériel de semis-épandage), la hausse des prix officiels d'un certain nombre de produits agricoles ne semble pas entraîner une hausse significative de leur production.

## 2. L'impact sur la production

L'augmentation des prix officiels à la production des céréales ne semble avoir eu qu'un effet négligeable sur le désir des agriculteurs d'accroître leurs superficies ensemencées<sup>33</sup> ainsi que le montrent les figures suivantes (Figures 26, 27 et 28).

Figure 26. Blé dur : évolution des indices de prix à la production, de volume de production (100 en 1980) et des superficies ensemencées (100 = moyenne 80-84)

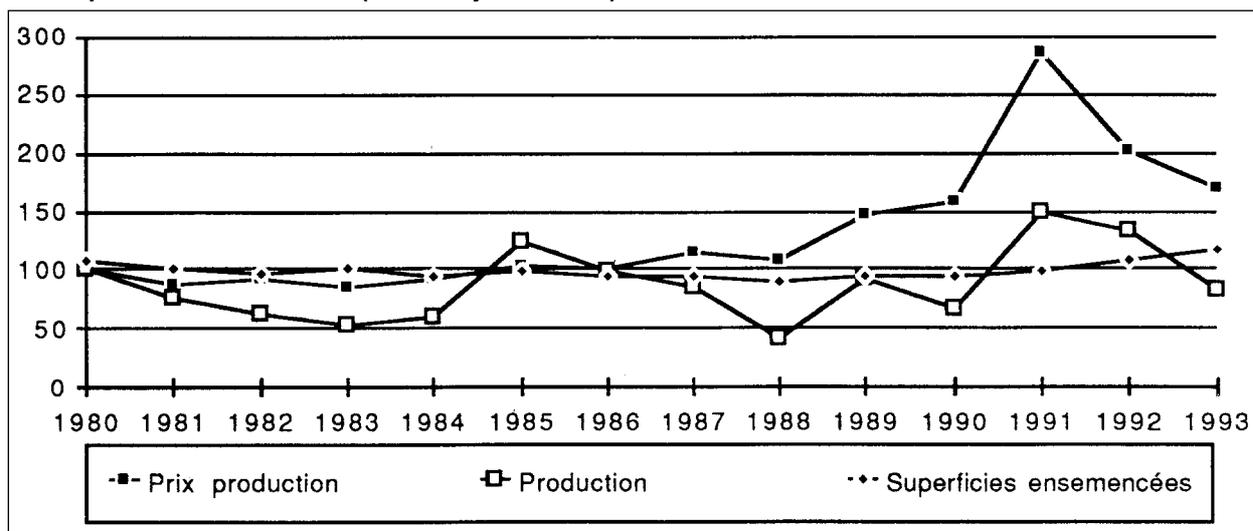


Figure 27. Blé tendre : évolution des indices de prix à la production, de volume de production (100 en 1980) et des superficies ensemencées (100 = moyenne 80-84)

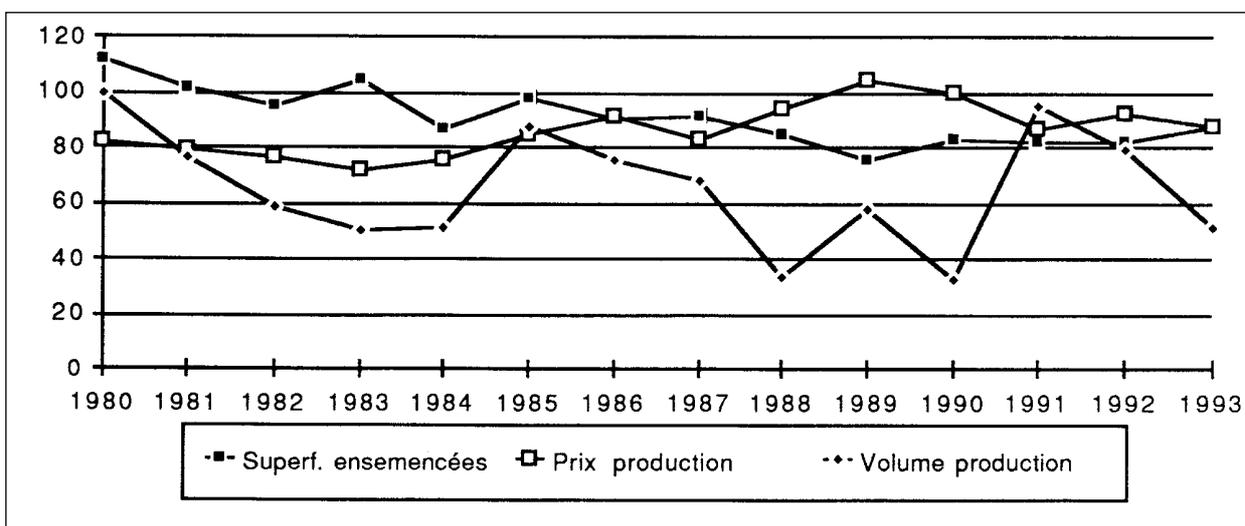
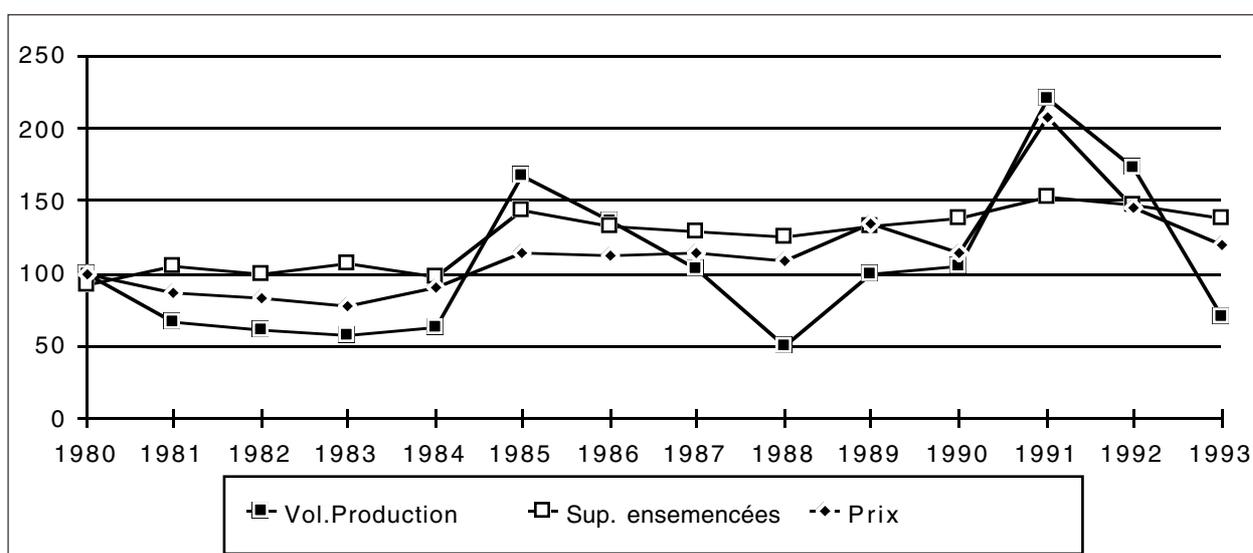


Figure 28. Orge : évolution des indices de prix à la production, de volume de production (100 en 1980) et des superficies ensemencées (100 = moyenne 80-84)



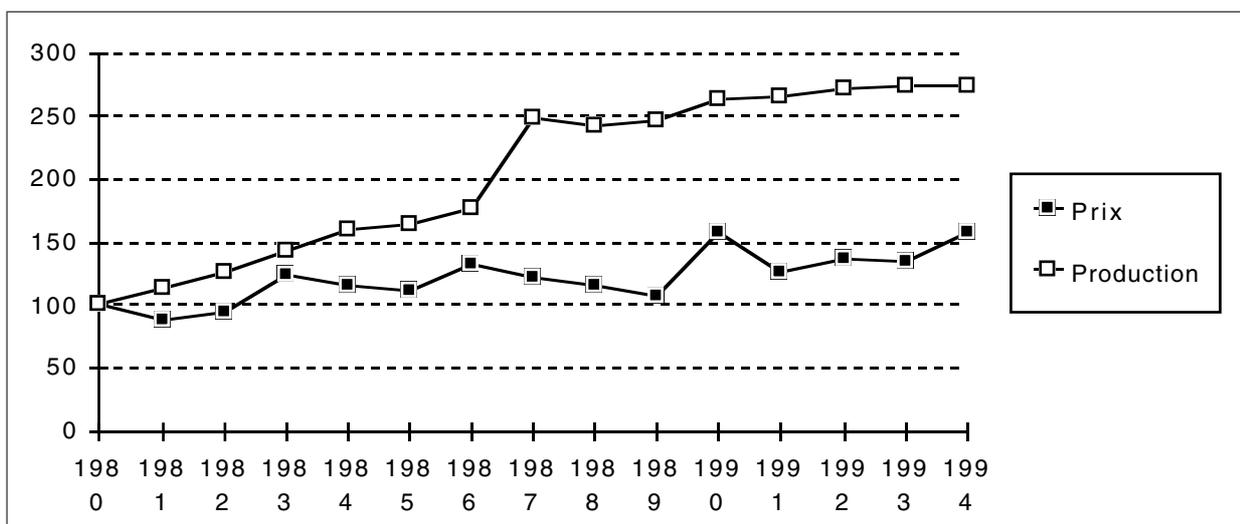
Les superficies ensemencées en orge ont connu une plus forte croissance (imparfaitement enregistrée par les statistiques officielles, Tableau 2 en annexe) que celles ensemencées en blés dur et tendre du fait que l'essentiel de la production d'orge se vend sur le marché libre de l'aliment du bétail à des prix beaucoup plus élevés que ceux proposés par l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIIC)<sup>34</sup>.

La faible réponse des producteurs à l'augmentation des prix pour ce qui est des deux principales céréales alimentaires pose la question de la pertinence d'une politique des prix non épaulée par :

- une politique vigoureuse de recherche et de vulgarisation de techniques à la fois la moins coûteuse et la plus performante possible en matière de préparation des sols, de semis, de fertilisation et de désherbage ;
- une politique conséquente de partage des risques climatiques entre les producteurs et la collectivité nationale (prise en charge par celle-ci d'une part, à déterminer mais certainement importante, des frais nécessités par la recherche des agriculteurs de rendements moyens pluriannuels plus grands).

Pour ce qui est de l'impact des politiques de prix sur les autres types de production, il ne semble pas plus effectif que pour les céréales. L'exemple en est donné pour le lait. Le figure 29 ci-dessous montre bien que la hausse des prix à la production n'est pas encore suffisante pour entraîner, même à moyen terme, la hausse de la production. Cela signifie que d'autres contraintes s'opposent à cette hausse, contraintes qu'il faut identifier et lever. Parmi ces dernières, celle qui semble la plus déterminante est celle de l'insuffisance des superficies irriguées.

**Figure 29. Evolution des indices (100 en 1980) de la production de lait de vache et de son prix à la production (DA constants 1989)**



En conclusion, il apparaît que la politique des prix à la production a, pendant longtemps, désavantagé les blés et le lait, produits dont les seuls débouchés, quand ils sont vendus en grandes quantités, ont été des organismes publics (offices des céréales et offices du lait et des produits laitiers). Les autres produits à débouchés, et donc à prix, libres (orge, viandes, fruits et légumes) ont connu des croissances de production importantes, limitées souvent par un manque de biens de production sur le marché et par le manque d'eau.

La politique de prix des intrants, le taux de change avantageux du dinar et les subventions dont ont bénéficié ces intrants, ont favorisé jusqu'à la fin des années quatre-vingt l'équipement des exploitations et la croissance du cheptel (bas prix des aliments du bétail par rapport aux profits de l'élevage). La politique fiscale a agi dans le même sens que la subvention des prix des intrants.

Les politiques de vérité des prix et de suppression des subventions, impliquées par la politique d'ajustement structurel, permettront sans doute une meilleure utilisation des ressources en capital. Mais occasionneront-elles un accroissement des emplois à même de compenser les pertes dues à la politique d'ajustement ? Elles ne pourront arriver à ce but que si elles ne sont pas menées de façon mécanique mais de façon raisonnée et sélective. Ainsi, par exemple, la subvention des équipements d'irrigation des-

tinés à économiser l'eau (goutte à goutte, aspersion) est incontournable si on veut intensifier rapidement l'agriculture et ainsi accroître les emplois.

## Notes

1. Selon un inventaire non officiel de 1984, la superficie cultivée est plus importante : plus de 9,7 millions d'ha (soit 3,8 % de la superficie totale).
2. Dont 18,75 % d'exploitants sans terre.
3. Jusqu'en 1987, le secteur agricole d'Etat comprenait 3 412 exploitations couvrant 2,4 millions d'ha (Bédrani, 1992).
4. Une enquête faite auprès des communes donne, en 1990, environ 970 000 actifs agricoles disposant en moyenne de 8, 4 ha chacun (Tableau 2 en annexe).
5. D'autant plus que les investissements dans l'industrie pour produire des biens destinés à l'agriculture seraient à effectuer en priorité par rapport à des investissements dans l'agriculture et l'hydraulique réalisés à partir d'importations.
6. Environ 3 milliards de dollars US.
7. Ces baisses ne concernent pas les cultures spéculatives (bananes, fraises, plantes ornementales, melons et pastèques).
8. De l'ordre de 20 % pour les produits viticoles.
9. Outre la très probable méconnaissance des marchés d'exportation et des procédures d'exportation, il semble que les négociants préfèrent bénéficier de prix élevés sur le marché intérieur, quitte à acheter des devises étrangères dont ils ont besoin sur le marché parallèle.
10. Arrêté du 24 mars 1992 et arrêté du 9 septembre 1992 complétant celui du 24 mars 92.
11. Les associations agricoles étant membres de droit des Chambres d'Agriculture nouvellement créées, beaucoup d'associations n'ont été formées que par un faible nombre de personnes pour les besoins de la cause.
12. Qui est, il faut le remarquer, un indice probant de l'inorganisation des marchés agricoles et donc de leur opacité.
13. En 1980, les domaines autogérés se voient octroyer la liberté de commercialiser librement la plupart de leurs production.
14. L'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) a certes le monopole de la commercialisation des céréales et des légumes secs mais, de fait, a toujours existé un marché libre de ces produits. Il est vrai que les gros producteurs de céréales ne peuvent, du fait de l'absence de gros commerçants ayant des capacités de stockage suffisantes, que vendre à l'OAIC.
15. Cf. décret n° 80-211 du 13-9-1980 fixant le prix d'achat à la production des cultures industrielles destinées aux industries de transformation pour la campagne 1980-1981 (JO n° 38-1980) et décret n° 84-402 du 24-12-1984 relatif aux modalités de commercialisation et à la fixation des prix des cultures industrielles destinées aux industries de transformation.
16. Céréales et semences de céréales, légumes secs et semences de légumes secs, graines oléagineuses (carthame et tournesol), tomate industrielle, betterave à sucre, lait cru de vache, pomme de terre et semences de pomme de terre, ail et oignon sec, tabacs bruts en feuilles, graines fourragères. Cf. décret exécutif n° 91-152 du 18 mai 1991 portant classification des biens et services soumis au régime des prix réglementés (JO n° 25-1991). Chaque année, des décrets reconduisent les prix de l'année précédente ou les modifient (cf. par exemple les décrets parus au Journal Officiel n° 46-1994 fixant les prix des légumes de base, du lait, du coton, ...).
17. En 1996, les seuls prix garantis à la production sont ceux des blés et du lait cru de vache.
18. Cf. décret n° 88-153 du 26 juillet 1988 fixant les prix et les modalités de paiement et les conditions de stimulation de la production des céréales et des légumes secs et réglementant les relations entre les différents opérateurs pour la période allant du 1er août 1988 au 31 juillet 1990, JO n° 32-1988.
19. Cf. JO n° 4, 1991, décrets fixant les prix garantis à la production de la tomate industrielle, du lait cru de vache, de la pomme de terre de semence, de l'ail de semence et du tabac en feuilles. Dans le même JO, décrets fixant les prix garantis à la production de la pomme de terre, de l'oignon et de l'ail pour la consommation.
20. Les produits moins désirés par la collectivité nationale peuvent bénéficier d'une forte demande sur le marché et donc avoir des prix élevés et donc être avantageux pour les producteurs agricoles. Cela peut ne pas être le cas pour les produits désirés (désirés pour des raisons de politique économique) par la collectivité nationale (produits dits stratégiques : blés, lait, viande blanche, ...).
21. L'Etat subventionnait implicitement certains produits en obligeant les entreprises publiques qui les produisaient à vendre en dessous de leurs coûts de production, acculant ces entreprises au déficit (Bédrani, 1993).
22. Les directeurs départementaux de l'Agriculture doivent signer tous les bons de livraisons de lait, quelles que soient les quantités livrées par l'éleveur aux usines de lait.
23. Fin 1996, seul le lait restera soutenu à la consommation.
24. Cf. loi de finance pour 1984 (art. 219 et ss.) (JO n° 55-1983).
25. Cf. arrêté interministériel du 28-3-90 fixant les tarifs, les valeurs vénales moyennes et les charges forfaitaires d'exploitation applicables pour la détermination de la contribution unique agricole, au titre de l'année 1990, pour les revenus réalisés en 1989 (JO n° 48-1990).

26. Les services fiscaux limitent leurs recouvrements aux gros contribuables, négligeant les petits du fait de leur nombre élevé et donc du coût élevé du recouvrement par rapport au montant de celui-ci. A cela, il faut sans doute ajouter, d'une part, une certaine volonté des tenants de l'Etat de ne pas s'attirer l'animosité des agriculteurs et, d'autre part, la faible motivation des fonctionnaires du fisc (comme, en général, de tous les fonctionnaires).
27. L'inefficacité des services fiscaux ne concerne pas que les agriculteurs. En 1995, ces services ne dénombrent que 524 non salariés déclarant plus de 90 000 DA de revenu mensuel pour toute l'Algérie !!! (Ichaoutène, 1996).
28. Jusqu'en 1989, les agriculteurs paient une taxe sur les seules livraisons de céréales et de légumes secs (6 DA/quintal). Cette taxe a été supprimée dans le cadre des mesures prises pour encourager la production et les livraisons.
29. Cf. art. 21 et 22 de la loi de finances pour 1993. (JO n° 4-1993).
30. Cf. art. 39 de la loi de finances pour 1993. (JO n° 4-1993).
31. Et cela malgré le fait que l'Etat l'ait obligé à fortement diminuer les prix qu'elle avait fixé au moment de la libéralisation des prix (par exemple, le prix de l'ammonitrate 33,5 % a été ramené de 4 100 à 2 500 DA/tonne).
32. On remarquera que le *cover-crop*, outil servant à recouvrir la semence, symbole du faible niveau technique et agronomique de l'agriculture algérienne, continue à être largement plus vendu que la charrue.
33. Etant donnée l'irrégularité de la pluviométrie, il vaut mieux voir le comportement des agriculteurs (par rapport aux prix) sur les superficies ensemencées plus que sur le volume des productions.
34. La disponibilité, permanente et à bas prix, de la farine (pain) et de la semoule importée incite les producteurs à livrer la plus grande partie de leur production de blé tendre et de blé dur à l'office public. L'indisponibilité fréquente de l'orge pour l'alimentation du bétail, une demande constamment élevée et des prix toujours croissants les incitent à le stocker ou à l'écouler sur le marché libre.

## Références

- **Algérie. CREAD** (1991).- *Etude de l'incidence de la subvention aux consommateurs*.- Alger : CREAD (Première partie).
- **Algérie. Ministère de l'Agriculture** (1996).- *Financement et encadrement économique*.- Alger : Ministère de l'Agriculture/Direction de la Planification pour la préparation de la Conférence Nationale sur l'Agriculture.
- **Bédrani, S.** (1987).- Algérie : une nouvelle politique envers la paysannerie ?.- In : *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° 454.
- **Bédrani, S.** (1992).- L'agriculture depuis 1962 : histoire d'un échec ?.- In : *Algérie. De l'indépendance à l'Etat d'urgence*. Sous la direction de M. Lakehal.- Paris : Larmises/L'Harmattan.
- **Bédrani, S., Benadjila, S. et Ghazi, M.** (1993).- *L'économie agro-pastorale en Algérie : premiers résultats du suivi d'un échantillon d'agro-pasteurs de la Wilaya de Djelfa (campagne 1990-1991)*.- Alger : CREAD.
- **Bédrani, S.** (1995).- Les politiques de l'Etat envers les populations pauvres en Algérie.- In : *Les politiques alimentaires en Afrique du Nord*. Sous la direction de M. Padilla, F. Delpuech, G. Le Bihan, B. Maire.- Paris : Editions Karthala.
- **Benabid, A.** (1996).- *Les subventions à la production agricole et à la consommation alimentaire*.- Alger : Institut National Agronomique (Thèse d'ingénieur agro-économiste).
- **Benzaid, N.** (1993).- *Evolution des subventions de la production agricole (1982-1992)*.- Alger : Institut National Agronomique (Mémoire présenté pour le diplôme d'ingénieur d'Etat en Agronomie).
- **Boumaza, A.** (7 août 1996).- Cherche-t-on à casser les Coopsem ?.- In : Le quotidien *El Watan* (Entretien avec M. Azzani Mustapha, DG de l'UNCOSEM).
- **Chikh, S.** (1993).- *La problématique de la filière lait en Algérie et les perspectives de sa promotion et de son développement*.- Alger : Université d'Alger/Institut des Sciences Economiques (Mémoire pour le diplôme de magister en Sciences Economiques).
- **Ecrement, M.** (1986).- *Indépendance politique et libération économique. Un quart de siècle du développement de l'Algérie (1962-1985)*.- Alger : ENA/OPU et Grenoble : PUG.
- **Hammache, H., Bouzemam, N., Ramdani, M.A.** (1994).- Situation de l'emploi 1991-1992.- In : *ONS, Collections Statistiques*, n° 58.- Alger : ONS.
- **Ichaoutène, S.** (1996).- Evasion fiscale sur l'IRG : 30 à 40 milliards de DA/an au minimum.- In : *Conjoncture*, n° 24, juin 1996.- Alger.
- **Kouchkar, S.** (1996).- *Contribution à l'étude du système des prix des céréales (blé dur, blé tendre, orge)*.- Alger : Institut National Agronomique (Thèse d'ingénieur agro-économiste).
- **MEDAGRI** (1994).- *Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*.- Montpellier : CIHEAM/IAM.M.
- **Rekis, D.** (1996).- *Organisation et fonctionnement du Fonds National de Développement Agricole*.- Alger : Institut National Agronomique (Thèse d'ingénieur agro-économiste).
- **Rouabah, S.** (1995).- *Les politiques agricoles en Algérie*.- Alger : Institut National Agronomique (Thèse d'ingénieur agro-économiste).



**Tableau 1. Algérie : Evolution de quelques agrégats**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	2000
Prod. agricole/ Produit intérieur brut (%)	8,0	8,5	7,8	7,1	6,9	8,3	8,9	10,2	11,6	12,8	/	10,8	12,3	12,8	9,6	/
% de l'emploi agricole dans l'emploi total	27,8	/	/	/	/	/	/	17,5	/	21,1	20,1	24,5	24,4	24,5	23,7	/
Part import. alim. dans import. totales (%)	19,2	17,2	17,7	18,5	15,3	19,7	16,7	20,8	21,4	27,8	19,5	22,5	26,9	23,2	27,5	/
Part export. alim. dans export. totales (%)	0,8	0,8	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,0	0,5	0,8	0,9	0,4	/
Exportat° agr./ Importat° agr. (%)	5,5	6,2	3,7	1,9	3,0	2,9	1,7	2,0	3,0	1,2	0,2	0,7	4,0	4,8	1,2	/
Part des importations																
- venant de la CEE (%)	35	/	/	/	/	/	/	43	/	42	/	/	63,2	58,3	55,9	/
- venant du reste du monde (%)	75	/	/	/	/	/	/	57	/	58	/	/	36,8	41,7	44,1	/
Population (Millions)	18,4	/	/	/	/	21,7	/	/	/	/	25,6	/	/	/	27,2	35,7

Source : ONS

**Tableau 2. Evolution de la répartition générale des terres**

	Moyenne 1954-1957		Moyenne 1985-1988		Moyenne 1988-1991		Moyenne 1990-1991	
	Milliers ha	%	Milliers ha	%	Milliers ha	%	Milliers ha	%
Cultures herbacées	3669	51,4	3821,5	50,4	3292,0	44,4	3802	49,1
dont autres	2137	30,0	1449,6	19,1	1257,7	17,0	30,5	0,4
dont orge	1366	19,1	1379,9	18,2	1093,9	14,8	1325,5	17,1
dont fourrage	81	1,1	733,8	9,7	597,4	8,1	513	6,6
dont maraichage	85	1,2	258,3	3,4	343,1	4,6	273,5	3,5
Terres en repos	2864	40,1	3190,0	42,1	3569,4	48,2	3368,5	43,5
Vignobles	379	5,3	130,0	1,7	103,6	1,4	99	1,3
Arbres fruitiers	222	3,1	433,8	5,7	442,6	6,0	451	5,8
<b>Total</b>	<b>7134</b>	<b>100</b>	<b>7575,3</b>	<b>100,0</b>	<b>7407,6</b>	<b>100,0</b>	<b>7751</b>	<b>100,0</b>

Source : ONS

**Tableau 3. Couverture de la consommation par tête et par an de produits agricoles et alimentaires par les importations**

	Offre totale	Importations	Part des importations en %
Céréales et dérivés (kg)	185	150	81
Légumes secs (kg)	8	7	87
Laits et dérivés (litres)	87	55	63
Sucre et produits sucrés (kg)	32	32	100
Huiles alimentaires (litres)	14	14	100
Viandes blanches (kg)	10	9*	90

Source : Banque Mondiale. Etudes sectorielles sur l'agro-alimentaire-1991- Cité par la Commission nationale consultative sur l'agriculture. Janvier 1992.

\* Si on considère que presque tous les intrants nécessaires à la fabrication du poulet sont importés.

**Tableau 4. Importations alimentaires et exportations d'hydrocarbures (en milliards de DA)**

	1991	1992	1993	1994	1995	1997
A. Exportations d'hydrocarbures	226,8	241,6	239,8	307,2	463,9	408,2
B. Importations biens & services	198,6	240,6	249,2	340,1	513,2	402,5
C. Importations alimentaires	35,3	47,8	45,7	93,5	131,4	74,9
C/A (%)	15,6	19,8	19,1	30,4	28,3	18,3
C/B (%)	17,8	19,9	18,3	27,5	25,6	18,6

Sources : Pour 1991-1993 et 1997, Prévisions gouvernement, Journal Officiel (n°26, 1993)

Pour 1994 et 1995, Douanes nationales (La Douane par les chiffres)

**Tableau 5. Structure sectorielle des investissements (1963-1995)**

	63-66	67-69	70-73	74-77	78-79	80-85	86-90	91	92(a)	93(b)
Agricult.-Hydraulique	16,50	20,70	12,0	7,3	5,8	8,3	11,4	8,2	8,4	9,9
Industrie	20,60	53,40	57,3	61,1	61,2	32,6	23,6	4,0	?	?
Infrastructures	11,00	13,30	13,2	10,0	6,3	15,1	18,3	15,1	?	?
Education-Formation	13,00	9,20	8,3	4,9	5,6	8,9	8,3	6,7	?	?
Autres secteurs	38,90	3,40	9,2	16,7	21,0	35,2	38,4	66,1	?	?
Total en %	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total en Milliards DA	3,93	9,17	36,3	121,0	105,8	422,6	329,5	133,1	178,6	245,1

a) Provisoire, b) Prévisions

Source : Conseil National du Plan

**Tableau 6. Liste des biens et services bénéficiant des ressources du Fonds de Compensation**

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
<b>1. Soutien à la consommation finale</b>															
Céréales		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Légumes secs		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	
Farine		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Semoule	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Lait et farine infantiles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Lait liquide pasteurisé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lait en poudre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Huile végétale à usage alimentaire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
Huile d'olive		X	X	X	X	X	X	X							
Sucre cristallisé en poudre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
Double concentré de tomate								X	X	X	X				
Levure								X	X	X	X				
Frais liés à la régulation du marché de la pomme de terre, de l'ail et de l'oignon								X							
Cahiers scolaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
Savon de ménage								X	X						
Transport produits de 1ère nécessité au Sud						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Détergent en poudre (Isis)								X	X						
Gaz butane, gaz propane, gaz oil								X	X	X	X				
<b>2. Soutien des prix à la production</b>															
Céréales									X	X	X	X	X	X	X
Légumes secs									X	X	X	X			
Tomate industrielle								X	X	X	X	X			
Lait cru de vache								X	X	X	X	X	X	X	X
Huile d'olive									X						
Ail de semence et de consommation									X	X	X	X	X		
Oignon sec									X	X	X	X	X		
Pomme de terre de semence									X	X	X	X	X	X	
Graines oléagineuses								X	X	X	X	X	X		
Betteraves sucrières									X	X	X	X			
Tabacs bruts en feuilles									X	X	X	X			
Semence oignon, fourrage								X	X	X	X	X			
<b>3. Soutien des prix des intrants</b>															
Aliments du bétail et avicoles		X	X	X	X	X	X	X	X						
Engrais	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
Produits phytosanitaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
Machines et matériels agricoles		X	X	X	X										
Ciment	X														
<b>4. Aide à l'exportation</b>															
	X					X	X	X	X						

Sources : Journaux officiels et Bensiali, 1993.

Le décret exécutif n° 90-88 du 13 mars 1990 fixe la liste des produits à prix garantis à la production (JO n° 11-1990) : Céréales et semences de céréales, légumes secs et semences de légumes secs, graines oléagineuses, tomate industrielle, betterave à sucre, lait cru de vache, pomme de terre, ail, oignon sec, semence de pomme de terre et graines fourragères, tabacs bruts en feuille.

**Tableau 7. Evolution de l'indice (base 100 en 1980) des prix constants (1989) à la production des céréales et du lait**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Blé dur	100	87	92	87	92	104	102	116	110	148	157	135	195	162	125	212
Blé tendre	100	87	93	88	93	107	105	103	97	121	113	101	188	156	121	206
Orge	100	87	82	96	88	112	110	113	106	132	112	89	138	114	113	172
Lait	100	87	94	124	115	111	132	123	116	106	157	125	136	135	157	191

**Tableau 8. Evolution des rapports des prix à la production aux prix à l'importation des céréales**

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Blé dur	1,5	1,6	1,6	2,2	3,1	4,8	2,4	3,3	3,7	2,7	3,9	3,1	1,4
Blé tendre	1,7	1,8	2,0	2,9	4,4	5,8	3,1	2,3	2,7	2,2	3,9	3,0	2,5
Orge	1,1	1,5	1,3	2,2	3,2	5,0	2,9	2,2	2,1	1,3	1,9	1,9	1,2

Source : Calculs faits à partir des données de Kouchkar (1996)

**Tableau 9. Montant des primes d'incitation à la production (période 1.8.88 au 31.7.90) en DA pour 100 kg**

Produits	Montant de la prime (DA)	% de la prime dans le prix payé au producteur	Produits	Montant de la prime (DA)	% de la prime dans le prix payé au producteur
Blé dur	80	20 %	Lentilles, haricots, pois chiches	120	14,3 %
Blé tendre	50	16,6 %	Fèves, féverolles, pois	50	13,3 %
Orge	40	17,4 %	Maïs	60	19 %
Triticale	50	20 %	Riz	80	16 %
			Tomate industrielle	130	32,5 %

Source : JO n° 32-1988

NB : Le montant absolu des primes n'a pas changé entre 1988 et 1993.

**Tableau 10. Etablissement des prix à la production et de rétrocession aux minotiers depuis 1992-1993 (en DA/tonne)**

	Prix de référence à l'importation  (1)	Prix intérieurs		Montant du soutien à la product° (2) - (1)  (5)	Coût de product° estimé  (6)	Prix de vente aux minotiers  (7)	Montant du soutien à la consomm. (2) - (7)  (8)	
		Prix garanti à la production  (2)	Prix des semences garanti à la production vente aux agriculteurs  (3) (4)					
Blé dur	5 826	10 250	11 255	7 700	4 424	5 380	4 820	5 430
Blé tendre	3 110	9 100	10 010	6 620	5 990	6 000	3 462	5 637

Source : Rouabah (1995)

**Tableau 11. Evolution de l'indice (100 en 1980) des prix (en DA constants 1989) de quelques matériels agricoles**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
TP 45 CV	100	87	82	77	150	135	151	195	185	203	255	441	335	378	636	649
TO 65 CV	100	87	82	77	133	120	107	125	149	164	237	251	191	226	371	338
Ramaspresse	100	87	82	77	143	129	144	182	172	189	243	312	237	265	264	277
Semoir 3 m	100	87	82	77	157	142	159	218	206	226	202	251	0	123	123	112

**Tableau 12. Evolution des subventions à l'agriculture (en millions de DA courants)**

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Intrants	241,2	866,1	811,2	526,0	729,6	104,8	562,2	233,80	101,00	668,00	0,00	0,00	0,00
Matériel agricole	353,7	543,9	192,7	100,8	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bonifications taux intérêt										0,00	150,00	255,00	250,00
Produits agricoles							1 303,0	1 562,30	6 570,00	9 295,00	6 091,00	4 405,00	7 229,00
FNDA									419,50	307,75	350,00	657,50	787,00
Fonds calamités agricoles								4 98,67	498,67	498,67	498,67	498,67	498,67
Total DA courants	594,9	1 410,0	1 003,9	626,8	729,6	104,8	1 865,2	2 294,77	7 589,17	10 769,42	7 089,66	5 816,17	8 764,67
Total DA constants 1989	993,2	2 175,9	1 402,1	779,6	844,4	114,5	1 865,2	1 946,40	5 114,00	5 511,50	3 010,50	1 913,80	2 624,90
Indice DA constants 1989	100,0	219,0	141,0	78,0	85,0	12,0	188,0	196,00	515,00	555,00	303,00	193,00	264,00

Sources : Ministères du Commerce et de l'Agriculture

**Tableau 13. Recettes du budget général de l'Etat et fiscalité agricole (Millions de DA) (1)**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
1. Recettes totales inscrites au budget	59 594	79 384	74 246	80 644	101 365	105 850	89 690	92 984	103 000	114 700	144 400
2. dont fiscalité pétrolière	37 658	50 954	41 458	37 711	43 841	46 786	21 439	20 479	24 200	26 700	88 000
3. dont recettes fiscales	58 020	76 714	69 448	74 852	90 809	93 778	74 095	78 694	62 300	73 500	81 500
4. Impôts liés à la production (CUA)(2)	-0,329	-0,327	-0,361	-0,359	0,004	0,133	0,205	0,284	0,217	0,226	0,214
5. Impôts perçus (CUA)*.	0	0	0	0	0	0	140	133,8	0,066	0,12	0,089
6. (2/1)x100	63,2	64,2	55,8	46,8	43,3	44,2	23,9	22,0	23,5	23,3	60,9
7. (4/1)x100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8. (4/3)x100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9. (5/3)x100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,19	0,17	0,00	0,00	0,00

Sources : (1) A partir de 1988, il s'agit de prévisions de recettes

(2) Source : ONS, Bulletin Statistiques courantes, n° 18-1991

\* Pour 1986 et 1987, il s'agit des «constatations» faites par les services fiscaux (mais non recouvrées) (Source: services fiscaux). Pour les autres années, il s'agit des montants perçus par les services fiscaux.

**Tableau 14. Subventions à l'habitat rural (millions de DA)**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
1. Subventions DA courants	1 300	2 200	1 257	2 346	1 946	1 300	1 290	850	1 277	351
2. Subventions DA constants 1982	1 585	2 338	1 257	2 213	1 698	1 027	907	556	789	198
3. Production agricole brute	16 800	20 600	20 100	21 200	23 900	32 200	35 300	41 800	47 600	61 700
4. (1/3) x 100	7,7	10,7	6,3	11,1	8,1	4,0	3,7	2,0	2,7	0,6